



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INDUSTRIE CANADA

1997

Le présent document est également offert par voie électronique sur le site Web *Strategis* d'Industrie Canada (<http://strategis.ic.gc.ca/dd>).

Pour en obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser aux :

Services de distribution
Direction générale des communications
Industrie Canada
235, rue Queen
Bureau 205D, tour Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436
Internet : <http://info.ic.gc.ca/publications>

Pour obtenir de plus amples renseignements ou faire part de vos commentaires, veuillez communiquer avec :

Gestionnaire de projet
Stratégie de développement durable
Direction générale de la politique stratégique
235, rue Queen
Bureau 543B, tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-1210
Télécopieur : (613) 952-8761

Cette publication est également disponible sur demande dans une présentation adaptée à des besoins particuliers.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1997
N° de catalogue : C2-332/1997
ISBN 0-662-63227-3
51663B

Imprimé avec de l'encre végétale sur papier entièrement recyclé contenant 75 p. 100 de fibres recyclées après consommation.



Papier Éco-Logo® / EcoLogo® Paper

Message du Ministre

Le Canada est un pays où le niveau de vie est élevé et où l'économie est en pleine expansion. Les Nations Unies le classent régulièrement parmi les pays offrant les meilleures conditions de vie. Cependant, nous évoluons dans un monde où l'économie doit s'adapter à la mondialisation de plus en plus importante, aux rapides changements scientifiques et technologiques et aux pressions environnementales croissantes.

Les Canadiens et les Canadiennes désirent une économie durable qui offre aux générations actuelles et futures une qualité de vie supérieure. Le développement durable est un moyen d'y parvenir en répondant aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité de répondre à ceux de demain.

Le savoir est essentiel à la croissance économique, à la concurrence et à la prospérité nationale. L'économie fondée sur le savoir offre de grandes possibilités au chapitre de la gestion de l'activité économique et du développement durable. En réunissant les principaux ministères et organismes responsables des sciences et de la technologie, du développement régional, des services axés sur le marché et de la politique microéconomique, le portefeuille de l'Industrie du gouvernement fédéral a un important rôle à jouer dans l'instauration d'une économie durable fondée sur le savoir.

De plus en plus, les membres du Portefeuille tiennent compte du développement durable dans la façon dont ils font des affaires et prennent des décisions. Quatre membres du Portefeuille, Industrie Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau fédéral de développement régional (Québec) et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, ont déposé leurs stratégies de développement durable respectives, ce qui constitue un grand pas dans cette voie.

Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable, Industrie Canada s'est engagé à promouvoir le développement durable en poursuivant son objectif général, qui consiste à favoriser



l'essor d'une économie concurrentielle fondée sur le savoir. Le Ministère a établi les quatre objectifs stratégiques suivants :

- ➔ créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable;
- ➔ améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable;
- ➔ encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger;
- ➔ continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable.

Chaque objectif est appuyé par des priorités et des mesures connexes. Au moment d'élaborer la Stratégie, on a tenu compte du fait que le développement durable est davantage un moyen qu'une fin en soi et que la façon la plus productive de s'engager dans cette voie consiste à prendre appui sur les initiatives menées à bien par les entreprises, d'autres intervenants et le personnel du Ministère.

Dans la Stratégie, le Ministère s'est engagé à collaborer avec l'industrie, les consommateurs et les autres intervenants clés afin de promouvoir le développement durable et de contribuer à l'instauration d'une économie fondée sur le savoir. À ce titre, la Stratégie met au premier plan des mesures qui permettront de bien comprendre le développement durable et de mettre au point des approches et des technologies novatrices pour accomplir des progrès à cet égard. Par ailleurs, elle reconnaît l'importance de diffuser le savoir grâce à des partenariats améliorés et à une communication efficace.

Les stratégies de développement durable d'Industrie Canada, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Bureau fédéral de développement régional (Québec) et de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, ainsi que celles des autres ministères fédéraux, orientent la démarche à la fois exigeante et stimulante qui permettra d'assurer un meilleur avenir sur les plans économique, environnemental et social. Nous avons la possibilité d'améliorer notre prospérité, d'enrichir notre vie et d'offrir un avenir plus prometteur à nos enfants. Nous sommes déterminés à faire cause commune avec les autres intervenants afin d'élaborer des orientations judicieuses et des mesures particulières propices au développement durable. Les stratégies d'Industrie Canada et de ses trois autres partenaires du Portefeuille procurent une solide assise pour aller de l'avant afin d'assurer un meilleur avenir axé sur le développement durable.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Manley', with a stylized, cursive script.

John Manley
Ministre de l'Industrie

Table des matières

<i>Sommaire</i>	i
1. Introduction	1
2. Le défi du développement durable	3
2.1 Le contexte mondial	3
2.2 Le contexte canadien.....	4
2.3 L'instauration d'une économie durable	5
2.4 Les conséquences pour les Canadiens.....	7
3. La Stratégie de développement durable d'Industrie Canada	9
3.1 Climat du marché	11
3.1.1 Règlements et services axés sur le marché	11
3.1.2 Arguments logiques à la base d'une politique privilégiant le développement durable.....	12
3.1.3 Choix des consommateurs et marché	17
3.2 Innovation	19
3.2.1 Méthodes et outils novateurs.....	19
3.2.2 Développement et diffusion de la technologie	23
3.3 Commerce et investissement	28
3.3.1 Politique commerciale	28
3.3.2 Promotion du commerce et investissement.....	29
3.4 Intendance et gestion	32
3.4.1 Prise de décisions plus éclairées	32
3.4.2 Écologisation des opérations	36
4. Mesure des progrès accomplis	39
5. Conclusion et prochaines étapes	43
Annexes	
Annexe 1 Profil du Ministère.....	45
Annexe 2 Étude de la question.....	49
Annexe 3 Consultations publiques.....	51

Sommaire

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir le développement durable dans le but d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Il s'agit d'un défi de taille qui nécessite un développement répondant aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins de demain et qui oblige à tenir compte des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Pour atteindre son objectif, le Canada doit instaurer une économie durable qui est une source de prospérité et d'emploi, assure un environnement propre et améliore la qualité de vie des Canadiens sur d'autres plans.

De concert avec d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada définit et met en œuvre le développement durable en réaction à un éventail de défis économiques, environnementaux et sociaux aux échelons national et international. Il doit à cette fin aider les entreprises, les travailleurs et les consommateurs à innover, à adopter de nouvelles technologies, à améliorer la productivité, à développer des produits et des services (ou à améliorer ceux qui existent) et à accroître les marchés et les exportations dans le but de promouvoir le développement durable.

Engagements d'Industrie Canada

Industrie Canada est déterminé à promouvoir le développement durable en s'acquittant de sa mission, qui consiste à favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle fondée sur le savoir. Il reconnaît ainsi que le développement durable est plus un moyen qu'une fin en soi et que la façon la plus productive de s'engager dans cette voie consiste à prendre appui sur les efforts actuels, à savoir ceux que déploient les entreprises et d'autres intervenants ainsi que les employés du Ministère.

Le passage à une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable constitue un important défi à long terme qui exige l'engagement et la coopération de tous les secteurs économiques et de tous les Canadiens. Industrie Canada doit unir ses efforts à ceux d'autres ministères fédéraux,

d'autres pouvoirs publics, des gens d'affaires, des organismes de défense des consommateurs, des groupes environnementalistes et d'autres intervenants, dans le cadre de partenariats nouveaux et renforcés, pour réaliser les objectifs économiques, environnementaux et sociaux du Canada.

Approche stratégique

La première Stratégie de développement durable d'Industrie Canada a été élaborée en consultation avec l'industrie, les consommateurs et d'autres intervenants, dont des ministères fédéraux. Elle pourra servir de base à l'élaboration d'un plan d'action ministériel d'une portée de plus en plus grande en matière de développement durable et prévoit des mesures concrètes et progressives en vue de le mettre en œuvre.

La Stratégie, qui a pour objet d'intégrer le développement durable aux activités ministérielles, est en harmonie avec les objectifs prévus dans le plan d'activités d'Industrie Canada. Elle touche tous les aspects du mandat du Ministère, mais porte principalement, au cours des premiers stades actuels, sur les secteurs qui se prêtent le plus immédiatement à une action concrète. La Stratégie met notamment l'accent sur les liens qui existent entre l'économie et l'environnement.

L'orientation de la Stratégie est dictée par quatre objectifs stratégiques qui reflètent les responsabilités du Ministère relatives au climat du marché, à l'innovation, au commerce et à l'investissement ainsi qu'à la gestion et à l'intendance. Les objectifs et les priorités correspondantes s'établissent comme suit :

➔ **Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable**

- Règlements et services axés sur le marché – évaluer les liens entre les « règles de base » du marché et le développement durable
- Arguments logiques à la base d'une politique privilégiant le développement durable – tenir compte du savoir-faire et des préoccupations concernant l'économie, la compétitivité,

le commerce et les consommateurs afin d'élaborer une politique qui favorise le développement durable

- Choix des consommateurs et marché – inciter plus efficacement les consommateurs à promouvoir le développement durable en les sensibilisant davantage et en leur fournissant de l'information

➔ **Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable**

- Méthodes et outils novateurs – travailler en partenariat avec l'industrie pour mettre au point des méthodes et des outils novateurs qui améliorent la performance économique et environnementale
- Développement et diffusion de la technologie – encourager le développement et la diffusion de technologies de production non polluantes et à avantage concurrentiel qui procurent des avantages économiques et environnementaux à long terme

➔ **Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger**

- Politique commerciale – promouvoir l'établissement de règles internationales qui favorisent la réalisation des objectifs en matière de développement durable
- Promotion du commerce et investissement – encourager l'investissement dans le savoir, les méthodes, les technologies et les produits canadiens qui favorisent la réalisation des objectifs en matière de développement durable et en promouvoir l'exportation

➔ **Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable**

- Prise de décisions plus éclairées – prendre des décisions reposant sur une sensibilisation sans cesse croissante aux incidences économiques, environnementales et sociales des

activités actuelles ou proposées et sur une compréhension de plus en plus grande de ces incidences

- Écologisation des opérations – veiller à ce que les opérations matérielles de tous les jours à Industrie Canada aient le minimum d'incidences sur l'environnement

Mise en œuvre

Pour prendre tout leur sens, les objectifs et les priorités de la Stratégie doivent se traduire en mesures concrètes. La Stratégie présente un éventail de mesures pour mettre en œuvre le développement durable dans le cadre des activités internes et externes du Ministère. Elle met l'accent sur des initiatives qui, d'une part, nous permettront d'acquérir des connaissances sur le développement durable et de mieux comprendre les approches novatrices et, d'autre part, favoriseront le partage des connaissances grâce à des partenariats renforcés et à des communications efficaces. Les améliorations apportées à la base de connaissances aideront à convertir en progrès concrets les priorités et les objectifs formulés dans la Stratégie.

La Stratégie décrit plusieurs mesures destinées à sensibiliser les employés du Ministère aux activités liées à l'écologisation des opérations, à la formation et aux communications internes et à stimuler leur engagement à cet égard. D'autres mesures assureront la participation de la haute direction et des gestionnaires et la reddition des comptes par ceux-ci. Le cadre d'évaluation de la performance de la Stratégie, les comités ministériels et interministériels existants ainsi que les systèmes ministériels améliorés de gestion environnementale seront des outils essentiels pour la participation directe des gestionnaires. La mise en œuvre de ces mesures aura une incidence considérable sur la manière dont le Ministère exerce ses activités internes et externes touchant le développement durable.

1. Introduction

Le présent document, qui fait état de la première Stratégie de développement durable d'Industrie Canada, vise plusieurs objectifs. Il a pour objet d'aider le Ministère à s'acquitter de sa mission, qui consiste à favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle fondée sur le savoir. Ce document procure une solide assise sur laquelle peut reposer un programme ministériel de développement durable de plus en plus complet et présente des étapes concrètes à suivre pour y arriver. Par ailleurs, il répond à l'exigence de la *Loi sur le vérificateur général* selon laquelle tous les ministères fédéraux doivent élaborer une stratégie de développement durable d'ici décembre 1997.

Le développement durable recoupe le mandat de tous les organismes fédéraux. L'effort collectif que déploieront les ministères pour le définir et le mettre en œuvre aidera le Canada à prendre les mesures nécessaires pour adopter en matière économique une démarche davantage axée sur le développement durable. À mesure que les ministères préciseront et réuniront leurs points de vue respectifs, le gouvernement fédéral élaborera des approches de plus en plus novatrices et efficaces pour que les Canadiens d'aujourd'hui et de demain puissent accéder à une qualité de vie supérieure. Cette première série de stratégies servira de base à une coopération permanente entre les organismes fédéraux et leur permettra ainsi de réaliser des progrès et de les mesurer.

La Stratégie de développement durable d'Industrie Canada prend appui sur les activités actuelles du Ministère. Elle nécessite une démarche globale, touchant tous les aspects du mandat du Ministère, mais elle porte principalement, au cours des premiers stades actuels, sur les secteurs qui se prêtent

le plus immédiatement à une action concrète. La Stratégie s'articule autour du mandat du Ministère, qui consiste à accroître la compétitivité du Canada en stimulant la croissance des entreprises grâce à l'instauration d'un marché équitable et efficace pour les entreprises et les consommateurs et à la promotion de la recherche scientifique et de la diffusion de la technologie.

La Stratégie a été élaborée en consultation avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des gens d'affaires, des organismes de défense des consommateurs, des groupes environnementalistes et d'autres intervenants. À l'instar des stratégies des autres ministères – et compte tenu des efforts permanents et de l'engagement de tous les Canadiens –, elle représente une mesure initiale, mais importante, visant à mettre en œuvre le concept général de développement durable.

Industrie Canada s'est engagé à promouvoir des approches fondées sur le développement durable à l'égard de l'économie du pays. Le Ministère reconnaît ainsi que le développement durable est plus un moyen qu'une fin en soi et qu'il faudra établir par la suite d'autres stratégies pour relever le large éventail de défis nouveaux qui se poseront. Le passage à une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable constitue un important défi à long terme qui exige l'engagement et la coopération de tous les secteurs économiques et de tous les Canadiens. Les pouvoirs publics, les entreprises, les consommateurs et les autres intervenants doivent conjuguer leurs efforts pour former des partenariats nouveaux et renforcés afin de permettre au Canada d'atteindre ses objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

2. Le défi du développement durable

Le développement durable constitue un défi de taille pour la planète, pour les pays et pour les différents segments de la société. Ce défi consiste à mettre en œuvre un concept général, c'est-à-dire favoriser un développement qui réponde aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité de satisfaire à ceux de demain.

Pour accomplir cette tâche difficile, nous devons continuellement mieux comprendre les liens qui existent entre nos systèmes économique, écologique et social. Par ailleurs, nous devons trouver des façons pratiques et novatrices d'envisager le développement qui tiennent compte de nos objectifs économiques, environnementaux et sociaux et nous permettent de les atteindre. Il s'agit de trois systèmes complexes et dynamiques, car des changements se produisent sans cesse au sein de ceux-ci et entre eux. Il est donc à la fois plus difficile et plus nécessaire de trouver des solutions.

À long terme, cette tâche exige également que nous peaufinions la définition de la notion de développement durable pour qu'elle soit plus facile à mettre en œuvre au cours des années à venir. La nouvelle définition façonnera nos orientations et nos actions futures. Différentes propositions ont été formulées à cet égard, par exemple, sous l'angle du capital social naturel. Cette stratégie repose sur les définitions générales établies par la Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland) et le *Guide de l'éco-gouvernement* publié par le gouvernement fédéral.

2.1 Le contexte mondial

Le contexte économique, environnemental et social dans le monde entier oblige les industries, les consommateurs et les pouvoirs publics à modifier leur façon de faire des affaires. Les problèmes environnementaux planétaires comme l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, les changements climatiques, la diminution de la biodiversité et certaines pratiques d'exploitation forestière nous poussent à apporter des changements dans notre économie. Ces problèmes environnementaux planétaires – et les

solutions à ces derniers – pourraient avoir des incidences importantes sur certains secteurs industriels du Canada (par exemple, ceux de l'automobile, des produits forestiers et des technologies environnementales) ainsi que sur les consommateurs.

L'économie mondiale fait actuellement l'objet de changements fondamentaux découlant de la mondialisation accrue et des changements technologiques rapides, qui rendent nécessaires l'accélération de l'innovation et le relèvement des exigences en matière de compétences, ce qui crée pour les entreprises et les travailleurs des pressions et des possibilités accrues sur le plan de la compétitivité. Le nouveau paradigme de l'économie mondiale exige que l'industrie canadienne crée du savoir, utilise le savoir et innove rapidement. Nos industries des communications et de l'aéronautique, entre autres, ont su tirer parti de la technologie et de l'innovation pour obtenir un avantage concurrentiel. Par ailleurs, les pressions liées à des facteurs tels que la poursuite de l'urbanisation et les nouvelles tendances au chapitre de la démographie et des valeurs culturelles commandent aussi des changements au sein de la société.

Même si nous en avons encore beaucoup à apprendre sur les contraintes, les incidences et les liens économiques, environnementaux et sociaux à l'échelle mondiale, nous savons que le développement durable sera essentiel à la croissance de l'industrie canadienne. Nous savons également qu'il sera difficile de parvenir à un consensus à l'échelle internationale pour différents accords environnementaux en raison des disparités quant à l'engagement et à l'approche des différents pays à l'égard des divers problèmes et au temps qu'ils y consacrent, disparités attribuables à leur situation particulière. Néanmoins, la coopération de tous les pays est essentielle pour accomplir des progrès à l'échelle mondiale au chapitre du développement durable. C'est pourquoi le Canada reconnaît qu'il est important de promouvoir le développement durable dans toutes les négociations connexes.

2.2 Le contexte canadien

À certains égards, l'environnement du Canada est parmi les meilleurs du monde et il continue de s'améliorer. Cette situation est en partie attribuable à la vaste superficie et à la faible densité démographique de notre pays, mais elle résulte également des points forts du Canada dans le domaine des sciences environnementales et des techniques de lutte contre la pollution ainsi que des efforts déployés par les pouvoirs publics, l'industrie et les consommateurs au chapitre de la protection et de la conservation de l'environnement. Les progrès que nous avons accomplis dans plusieurs secteurs illustrent ces points forts – amélioration de la qualité de l'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent; élimination du plomb dans l'essence; réduction des émissions d'anhydride sulfureux dans l'Est du Canada; élimination progressive des substances qui appauvrissent l'ozone stratosphérique; et réglementation et initiatives volontaires visant à réduire les émissions de substances toxiques provenant d'activités industrielles.

Cependant, le Canada doit encore relever des défis environnementaux importants en ce qui concerne la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Le rapport intitulé *L'état de l'environnement au Canada (1996)* fait état de plusieurs défis du genre : ozone des basses couches de l'atmosphère résultant des émissions d'oxyde d'azote et de composés organiques volatils; contamination des eaux souterraines; déchets radioactifs; accroissement des émissions de gaz à effet de serre; divers polluants atmosphériques dangereux; et espèces en voie de disparition. Nombre de défis environnementaux présentent des risques pour la santé.

Le volet économique du développement durable a aussi donné lieu à des progrès, à des défis et à des possibilités. Depuis 1993, le Canada a enregistré des progrès considérables sur le plan des éléments macroéconomiques fondamentaux. La réduction du déficit fédéral devance le calendrier prévu, le taux d'inflation est bien en deçà de l'objectif de la Banque du Canada, les taux d'intérêt sont les plus faibles en 30 ans et le degré de confiance des entreprises et des consommateurs atteint des niveaux sans précédent. Le Canada est sur la bonne voie

pour revenir à une situation financière saine, maintenir à un faible niveau le taux d'inflation et s'adapter à la mondialisation ainsi qu'aux changements technologiques.

Pourtant, en dépit de la reprise importante des éléments fondamentaux de l'économie, la croissance économique n'a pas été suffisante pour permettre une progression soutenue des revenus réels ou de l'emploi. Le Canada doit donc mettre davantage l'accent sur l'amélioration du savoir et de sa diffusion ainsi que sur l'assimilation, l'adaptation et la commercialisation des connaissances afin de l'aider à créer, à adapter et à diffuser les technologies de pointe et de favoriser ainsi le développement de produits et de procédés novateurs qui amélioreront la performance économique et environnementale.

Le Canada se classe actuellement au premier rang mondial en ce qui concerne l'indice de développement humain des Nations Unies, indicateur composite de l'espérance de vie, du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant et de l'éducation. Malgré ses réalisations considérables sur le plan social, il doit encore relever des défis de taille : réduire le chômage et le sous-emploi chez les jeunes, éliminer la pauvreté chez les enfants, offrir aux peuples autochtones de meilleures possibilités et assurer le maintien de la santé et de soins de qualité. La résolution de ces problèmes a des répercussions importantes sur le plan économique. Par exemple, le fait de s'attaquer au problème relatif à l'emploi chez les jeunes grâce à l'éducation, à la formation et à un meilleur accès à l'information contribuera à créer une main-d'œuvre qualifiée qui, par ricochet, stimulera la croissance économique dans certains secteurs.

Pour relever les défis économiques, environnementaux et sociaux et tirer parti des débouchés connexes, le secteur industriel du Canada doit concevoir des approches novatrices et intégrées qui permettront d'en arriver à un développement durable à long terme sur les plans économique, environnemental et social. Il faut également en apprendre davantage sur les interactions de nos systèmes écologique et économique et être prêts à prendre des mesures pour mettre à profit les connaissances que nous acquerrons.

2.3 L'instauration d'une économie durable

Une économie axée sur le développement durable offre aux citoyens – d'aujourd'hui et de demain – une qualité de vie supérieure selon des objectifs tels qu'un revenu sûr et croissant, les possibilités d'emploi, la stabilité sociale et politique, l'éducation, la santé et un environnement sain. Elle favorise le bien-être grâce à l'intégration des objectifs économiques, environnementaux et sociaux et à la prise en compte équilibrée des besoins des générations actuelles et futures. Le savoir est crucial pour cette intégration et pour la perspective à long terme.

Le savoir est un important catalyseur de la croissance économique, de la compétitivité et de la prospérité nationale. Son application est essentielle pour améliorer l'efficacité des procédés de production et des méthodes de distribution ainsi que la qualité des produits et pour accroître la quantité de produits et l'éventail de produits et de services à la disposition des consommateurs et des producteurs.

L'économie fondée sur le savoir

Les pays industrialisés modifient leur économie dans le but de concentrer davantage leurs efforts sur la création et l'utilisation du savoir et de stimuler ainsi

Principaux facteurs économiques d'une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable

Climat du marché : Un sain climat du marché est un climat stable, prévisible, efficace, équitable et souple. Un marché qui crée de l'information et permet de la diffuser à grande échelle est essentiel à l'instauration d'une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable. Les consommateurs et les entreprises doivent pouvoir compter sur une information constamment améliorée sur les marchés, par exemple en ce qui concerne les prix, pour être en mesure d'allouer judicieusement les ressources.

Pour favoriser le développement durable, nous devons mieux en comprendre les coûts et les avantages environnementaux. Comme une grande partie de ces coûts et de ces avantages n'est parfois pas comptabilisée de façon précise, nous nous demandons comment améliorer nos systèmes économiques afin d'obtenir de meilleurs renseignements sur la valeur des ressources naturelles et environnementales. Par ailleurs, nous devons comprendre que la valeur de ces ressources varie en fonction de facteurs tels que les pressions du marché international, l'abondance de notre capital naturel, la nature de notre population active, notre capacité d'innover, les préférences et le comportement des consommateurs et les politiques de l'État.

Innovation : L'innovation fondée sur le savoir et la technologie est essentielle à une économie axée sur

le développement durable. Le Canada doit participer à part entière aux progrès technologiques et en tirer pleinement parti à mesure qu'il s'emploie à améliorer sa productivité et à créer de nouveaux débouchés. Grâce au développement, à la diffusion et à l'application de nouveaux produits, services et procédés, l'innovation peut mener à l'accroissement de la productivité, à l'amélioration des débouchés, à la création d'emplois et à la réduction des contraintes liées à l'environnement.

Commerce et investissement : Les économies du monde deviennent de plus en plus interdépendantes et la libéralisation des échanges et de l'investissement constitue un élément moteur du développement économique mondial. Comme le Canada est doté d'une économie ouverte qui exporte près du tiers de sa production, sa performance commerciale est un facteur essentiel à la robustesse et à la vigueur de son économie.

Il existe un marché mondial croissant pour le savoir, les produits, les méthodes et les technologies qui contribuent au développement durable. Ce marché résulte en grande partie de la réaction des pouvoirs publics, des entreprises et des consommateurs aux contraintes de plus en plus grandes pesant sur les ressources naturelles et de la capacité de l'environnement naturel d'absorber les déchets. Parallèlement à ces possibilités d'exportation croissantes, il y a un bassin international croissant de fonds d'investissement qui peuvent servir à créer des produits et des technologies contribuant au développement durable.

la croissance économique et la prospérité. Le savoir a toujours revêtu une grande importance dans la production de biens et de services. Toutefois, ce qui diffère dans le cas de l'économie fondée sur le savoir, c'est la meilleure compréhension du rôle attribué à ce dernier dans le processus de croissance économique et l'incidence considérable du savoir sur la compétitivité des entreprises. Les entreprises qui connaîtront le plus de succès dans cette nouvelle économie sont celles qui créent, acquièrent et appliquent constamment le savoir.

L'omniprésence du savoir en tant qu'intrant et extrant de la production représente la principale caractéristique de l'économie fondée sur le savoir. L'intrant qui prend la forme de savoir, par exemple, les technologies de l'information et des communications, est essentiel à la prospérité et à la compétitivité des entreprises dans des secteurs aussi différents que l'agriculture et l'aérospatiale. Par ailleurs, le savoir revêt une importance croissante à titre d'extrant de la production, et les services de conseil en gestion ainsi que le développement de logiciels figurent maintenant parmi les secteurs économiques qui affichent la croissance la plus rapide.

L'économie fondée sur le savoir et le développement durable

L'économie fondée sur le savoir crée des possibilités considérables en matière de développement durable. L'application efficace du savoir peut permettre de développer de nouveaux produits sans nuire à l'environnement et de réduire les sous-produits et les déchets associés aux facteurs de production matériels. En outre, on peut se servir du savoir pour utiliser d'autres intrants, par exemple, l'énergie et les autres ressources, de façon à réduire les incidences négatives sur l'environnement. Les industries fondées sur le savoir peuvent réduire la consommation de ressources naturelles et contribuer ainsi au développement durable. De plus, l'utilisation accrue du savoir dans le secteur primaire peut permettre aux industries d'accroître leur productivité et contribuer non seulement à la conservation des ressources naturelles

au profit des générations futures mais aussi à l'amélioration de l'environnement. Ainsi, les outils faisant appel à des technologies de pointe, par exemple, les outils de coupe de précision, réduisent le gaspillage de matériel et les coûts de production.

Nombre des secteurs qui affichent une croissance rapide au titre de la production et de l'emploi reposent sur le savoir. La majorité de ces secteurs, notamment ceux des technologies de l'information et de l'environnement, de l'aérospatiale, des produits pharmaceutiques et de l'éducation, offrent des possibilités considérables quant à l'acquisition d'un avantage concurrentiel propre à contribuer au développement durable. La technologie des satellites développée dans le secteur de l'aérospatiale, par exemple, nous permet de mieux comprendre l'environnement naturel en repérant et en recueillant de l'information sur sa dégradation. On peut ensuite mettre à profit la technologie de l'information afin de traiter et d'analyser les données et appliquer les technologies environnementales à la source du problème.

L'exploitation des possibilités inhérentes à l'économie fondée sur le savoir pour stimuler le développement durable représentera une tâche à la fois exigeante et stimulante. Elle nous obligera à constamment mieux comprendre la façon dont les principaux facteurs économiques – y compris un sain climat du marché, l'innovation, le commerce et l'investissement – peuvent favoriser une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable. En comprenant mieux ces liens, nous pourrions trouver des moyens plus efficaces d'utiliser le savoir pour faire progresser le développement durable. Dans le cas de l'innovation, par exemple, une meilleure compréhension du lien entre cette dernière et le développement durable peut favoriser le développement et la diffusion intersectorielle des produits et des services qui rendent possibles des activités susceptibles d'améliorer la performance économique et environnementale.

2.4 Les conséquences pour les Canadiens

L'instauration d'une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable a des répercussions considérables sur les Canadiens. Elle laisse entrevoir la perspective d'une meilleure performance économique et environnementale et des progrès sur le plan social, mais il sera important de créer de nouveaux partenariats entre les pouvoirs publics, les entreprises, les établissements d'enseignement, le milieu des sciences et de la technologie, les consommateurs et les organismes non gouvernementaux pour permettre de tirer parti des avantages qui en découlent. Par ailleurs, l'instauration de ce type d'économie oblige les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics à s'adapter.

Entreprises : Les entreprises traversent déjà une période de transition : elles doivent faire face aux contraintes liées à l'environnement et tenir compte du fait que le savoir constitue un élément essentiel pour soutenir la concurrence. Au cours des vingt dernières années, elles ont fait des progrès considérables quant à l'intégration des préoccupations environnementales sur les plans opérationnel et technique. Selon une nouvelle tendance, elles adoptent des stratégies générales à plus long terme en matière de commerce et de technologie. Un nombre restreint mais croissant d'entreprises élaborent des stratégies fondées sur l'accroissement du savoir technique, l'augmentation des investissements

dans l'innovation technologique, l'utilisation plus efficiente des ressources et des matériaux, la réduction des déchets et la vente de connaissances et de technologies sur un marché international en expansion, où le développement durable constitue un facteur de compétitivité important.

Consommateurs : Les modèles de consommation reposant sur la durabilité constituent un volet important d'une économie axée sur le développement durable. Des renseignements précis et crédibles sur la gamme complète des facteurs relatifs aux décisions des consommateurs en matière d'achat – y compris la qualité, le prix, l'éventail de sources, les substituts et les caractéristiques environnementales – peuvent les aider à faire des choix qui contribuent au développement durable.

Pouvoirs publics : Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour favoriser une transition harmonieuse vers une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable – surtout en adoptant des politiques qui façonnent le climat du marché quant à la prise de décisions par les entreprises et les consommateurs ainsi que des politiques et des programmes qui influent plus directement sur l'innovation fondée sur le savoir et la technologie. Il incombe aux pouvoirs publics de réexaminer continuellement la façon dont leurs politiques contribuent à la vigueur d'une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable.

3. La Stratégie de développement durable d'Industrie Canada

But en matière de développement durable

Industrie Canada stimulera le développement durable en s'acquittant de sa mission, qui consiste à favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle fondée sur le savoir.

Objectifs stratégiques

Climat du marché

Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable

Innovation

Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable

Commerce et investissement

Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger

Intendance et gestion

Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable

Les quatre objectifs à la base de la Stratégie de développement durable – climat du marché, innovation, commerce et investissement et intendance et gestion – sont fondés sur les objectifs stratégiques généraux d'Industrie Canada présentés dans le *Budget des dépenses principal* de 1997-1998 (voir l'annexe 1). Pour chacun des objectifs stratégiques, le Ministère a établi des priorités et des plans d'action afin d'intégrer graduellement le développement durable dans ses principaux secteurs d'activité en tenant compte des niveaux de ressources engagées. Ainsi, la Stratégie peut prendre appui sur les activités existantes, qui constituent à cette fin une solide assise.

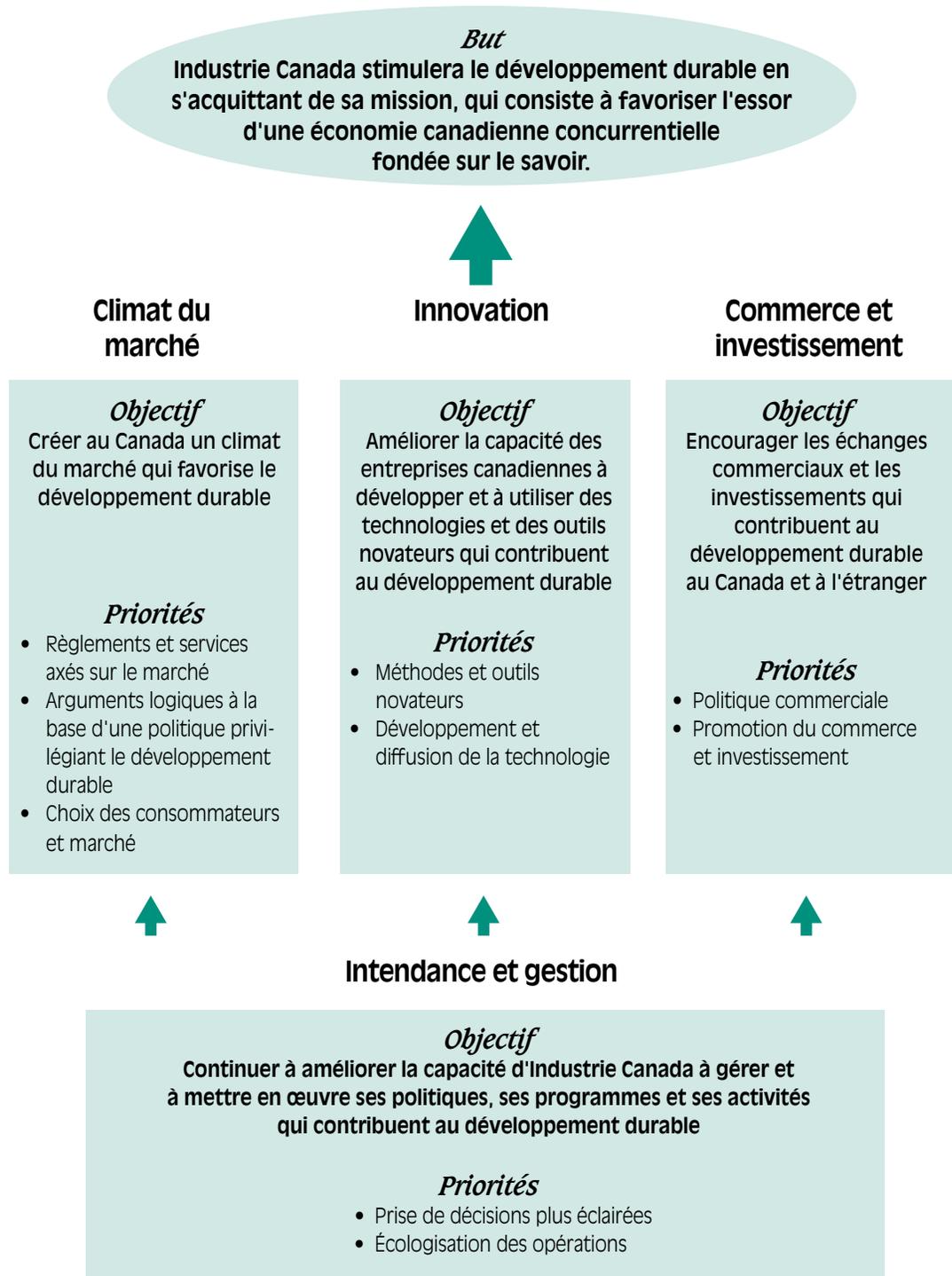
La Stratégie porte principalement sur des objectifs pragmatiques, par exemple, faire en sorte que les systèmes d'éco-efficience et de gestion de l'environnement fonctionnent, trouver des moyens de diffuser les technologies axées sur le développement durable et utiliser la combinaison de moyens d'intervention la plus adéquate. Toutefois, étant donné que nous en sommes aux premiers stades de l'instauration du développement durable, la

Stratégie met également l'accent sur l'amélioration de notre savoir, l'importance de créer une vaste base de connaissances sur les questions relatives au développement durable et le renforcement des partenariats en vue du partage du savoir.

La Stratégie comprend une gamme de mesures visant à donner suite aux priorités ministérielles définies pour chaque objectif stratégique et à stimuler les progrès à cet égard. Certaines mesures sont permanentes et font partie intégrante de l'assise sur laquelle repose actuellement le développement durable au sein du Ministère. Un défi à relever consistera à suivre et à mesurer les résultats de ces activités. D'autres mesures sont prises à des fins précises, comme une étude ou une publication.

Il est important d'obtenir des résultats mesurables. Le cadre d'évaluation de la performance pour la Stratégie de développement durable est expliqué en détail à la section 4. Ce cadre, qui sert à l'intégration de la Stratégie dans le plan d'activités ministériel, constituera un outil essentiel d'évaluation permanente par la haute direction.

La Stratégie de développement durable d'Industrie Canada



3.1 Climat du marché

Objectif stratégique

Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable

Priorités

- i) *Règlements et services axés sur le marché – évaluer les liens entre les « règles de base » du marché et le développement durable*
- ii) *Arguments logiques à la base d'une politique privilégiant le développement durable – tenir compte du savoir-faire et des préoccupations concernant l'économie, la compétitivité, le commerce et les consommateurs afin d'élaborer une politique qui favorise le développement durable*
- iii) *Choix des consommateurs et marché – inciter plus efficacement les consommateurs à promouvoir le développement durable en les sensibilisant davantage et en leur fournissant de l'information*

3.1.1 Règlements et services axés sur le marché

L'innovation fondée sur le savoir et la technologie nécessite un climat du marché stable, prévisible, efficace et souple. Un climat sain attire les investissements, favorise les échanges commerciaux et stimule par le fait même la prospérité et l'innovation propices au développement durable.

Les règles microéconomiques qui régissent le mode de fonctionnement des entreprises – par exemple, celles qui portent sur la constitution en société, la concurrence, la faillite, l'étiquetage, la publicité et la propriété intellectuelle – influent dans une large mesure sur le climat du marché. La nature de ces règles et la façon dont elles sont appliquées ont une incidence importante sur les décisions en matière d'investissement. Les entreprises ont besoin d'un climat qui encourage l'innovation et les décisions

d'investissement à long terme nécessaires au développement et à l'utilisation de nouvelles technologies et méthodes qui créent la prospérité et les emplois. La prospérité qui s'ensuit peut contribuer au développement durable.

Rôle d'Industrie Canada

Industrie Canada est le principal responsable au sein de l'administration fédérale lorsqu'il s'agit d'établir les règlements axés sur le marché et de veiller à leur mise en œuvre et à leur application. Le Ministère administre une vingtaine de lois relatives aux entreprises et aux consommateurs – y compris la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, la *Loi sur les sociétés par actions*, la *Loi sur la concurrence* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* – et il offre des services connexes pour que le marché soit équitable, efficace et concurrentiel.

En assumant la responsabilité qui lui incombe d'établir des lois-cadres axées sur le marché, Industrie Canada touche une gamme étendue d'activités commerciales et influe sur le mode de prise de décisions des entreprises et des consommateurs. Le Ministère peut aider à créer un climat permettant aux entreprises d'investir dans des innovations qui améliorent leur performance économique et leur capacité de relever les défis environnementaux croissants.

Dans le cadre de son programme général de réforme de la législation applicable au marché, Industrie Canada a examiné diverses lois concernant différentes questions environnementales. Par exemple, la réforme de deux lois-cadres du Ministère axées sur le marché – la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) – contribue à la réalisation des objectifs en matière de développement durable en favorisant le nettoyage des propriétés contaminées appartenant aux débiteurs en faillite ou aux débiteurs qui se prévalent des dispositions de la LFI ou de la LACC. La réforme contribuera à éviter les problèmes de sites abandonnés, à informer rapidement les ministères de l'Environnement des problèmes environnementaux et à donner accès aux fonds issus de

la liquidation pour aider à financer les opérations de nettoyage. La réforme de la LFI et de la LACC met en évidence une façon novatrice de tenir compte des éléments économiques et environnementaux.

Les lois-cadres axées sur le marché peuvent favoriser le développement durable ou l'entraver. Industrie Canada continue d'examiner les lois-cadres et les règlements-cadres pour s'assurer qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs en matière de développement durable. L'examen permanent des nombreuses lois complexes relevant du ministre de l'Industrie constitue une tâche ardue. Cet examen découle de divers facteurs, y compris les préoccupations liées au fonctionnement inefficace des marchés, l'évolution des lois-cadres à l'étranger et les progrès technologiques. Une étape importante consiste à mieux comprendre les liens entre les lois-cadres axées sur le marché et le développement durable.

Élément du plan d'action – Règlements et services axés sur le marché

➔ *Projet pilote ayant pour objet d'aider à élaborer un cadre général pour situer les lois-cadres axées sur le marché dans la perspective du développement durable en fonction des incidences économiques, environnementales et sociales. À l'aide de ce cadre, les responsables du projet détermineront les liens existant entre la Loi sur les sociétés par actions et le développement durable.*

3.1.2 Arguments logiques à la base d'une politique privilégiant le développement durable

Les contraintes liées à l'environnement et la réaction des pouvoirs publics, des entreprises et des consommateurs à ces contraintes ont de plus en plus de répercussions sur le marché. Il incombe aux pouvoirs publics de tenir compte du point de vue et des activités des entreprises et des consommateurs dans l'élaboration des politiques.

Besoins des consommateurs et des entreprises

Les entreprises et les consommateurs canadiens ont besoin d'un régime de gestion de l'environnement qui encourage l'innovation pour atteindre les objectifs environnementaux et économiques. Il incombe aux pouvoirs publics de s'assurer que ce régime :

- fixe des objectifs environnementaux fondés sur une rigoureuse analyse scientifique des risques
- permet d'atteindre les objectifs environnementaux au moyen d'outils d'intervention qui encouragent la prévention de la pollution, l'innovation technologique et l'adoption de solutions économiques et novatrices par le secteur privé
- réagit aux pratiques et aux tendances nouvelles dans le secteur privé
- est ouvert et transparent et repose sur la coopération avec les entreprises, les consommateurs et les organisations non gouvernementales possédant un savoir-faire dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Les deux groupes ont un point de vue important à faire valoir. Leur opinion peut aider à transformer la politique environnementale en une force positive qui contribue au développement durable et encourage à faire preuve d'innovation pour atteindre les objectifs environnementaux. Les entreprises, par exemple, s'attendent à ce que l'État établisse des priorités claires tant parmi les questions relatives à l'environnement qu'entre celles-ci et d'autres priorités relatives à la création d'emplois et à la croissance économique, à ce qu'il établisse des règlements environnementaux ne nuisant pas à la compétitivité et à ce qu'il crée dans le domaine de la réglementation environnementale un climat stable et prévisible offrant aux entreprises les stimulants et la souplesse dont elles ont besoin afin d'établir des approches novatrices à long terme pour la gestion des contraintes liées à l'environnement.

Les consommateurs se préoccupent de l'incidence des produits et des services sur la santé et la sécurité, de l'incidence des pressions et des

politiques en matière d'environnement sur l'économie et les emplois, de la disponibilité de produits et de services à prix raisonnable et des répercussions socioéthiques générales des technologies de pointe.

La politique environnementale canadienne évolue continuellement au gré de la recherche de solutions à une gamme étendue de problèmes environnementaux. Les pouvoirs publics reconnaissent que ce sont en grande partie l'industrie et les consommateurs qui généreront l'innovation nécessaire pour faire face à ces problèmes de taille. Les entreprises d'avant-garde transforment les risques en possibilités à mesure qu'elles constatent que les façons novatrices et économiques d'améliorer la performance environnementale stimulent les affaires. La collaboration accrue des consommateurs avec les entreprises et l'État en vue de la gestion des questions environnementales permet d'obtenir un appui en faveur des approches non réglementaires. Cette collaboration des entreprises et des consommateurs se répercute dans l'élaboration des politiques et donne lieu à l'établissement de règlements plus efficaces fondés sur la performance, d'instruments reposant sur les mécanismes du marché et d'approches volontaires.

Rôle d'Industrie Canada

Industrie Canada contribue dans une large mesure à faire valoir le point de vue des entreprises et des consommateurs et à faire en sorte que l'on tienne compte de leurs activités dans l'élaboration des politiques fédérales. Il s'efforce d'élaborer une politique privilégiant le développement durable qui s'appuie sur des arguments logiques. Le Ministère collabore avec Environnement Canada et d'autres ministères fédéraux pour que les questions relatives au commerce et à la compétitivité, l'innovation dans le secteur privé et le point de vue des consommateurs soient pris en considération dans la formulation des politiques en matière d'environnement. Il continuera dans la même voie en tirant parti en particulier des pratiques des entreprises d'avant-garde et des efforts des consommateurs en vue de gérer les défis environnementaux et de promouvoir le développement durable.

Tenir compte des aspects relatifs à l'économie, au commerce et à la compétitivité

Le rôle d'Industrie Canada lorsqu'il s'agit de faire en sorte que les aspects relatifs à la compétitivité et au commerce soient pris en considération dans l'élaboration de la politique environnementale ressort clairement de plusieurs initiatives récentes, dont celles qui ont été consacrées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), à la Politique de gestion des substances toxiques et à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Son rôle porte également sur des questions planétaires comme les changements climatiques et les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux et de polluants organiques rémanents. Les changements climatiques constituent une importante priorité du Ministère pendant la série actuelle de négociations portant sur le protocole en vue de la troisième séance de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Kyoto, au Japon, en décembre 1997. En aidant à établir la position du Canada sur cette question, Industrie Canada a pour objectif d'obtenir grâce aux négociations un résultat qui permettra au Canada de respecter tout nouvel engagement en matière de changements climatiques de la façon qui tiendra le mieux compte de notre situation économique nationale.

L'économie canadienne, à forte intensité de ressources et tournée vers l'exportation, est très vulnérable aux pressions de la concurrence internationale. Les entreprises doivent avoir non seulement la souplesse nécessaire pour prendre des mesures rentables afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi l'impulsion requise pour tirer parti des débouchés actuels et futurs relatifs aux changements climatiques, au Canada et à l'étranger. Industrie Canada continuera de faire en sorte que les aspects relatifs au commerce, à la compétitivité et au marché soient pris en considération dans la politique et les programmes fédéraux sur les changements climatiques et que le point de vue des entreprises soit pris en compte dans l'élaboration des politiques après une analyse en profondeur à la lumière des connaissances acquises.

**Tenir compte
du point de
vue des
entreprises
dans
l'élaboration
des politiques**

Analyse sectorielle visant à informer les décideurs – Industrie Canada collabore avec plusieurs secteurs industriels pour maintenir et améliorer leur compétitivité. Bon nombre de ces secteurs – par exemple, ceux de l'automobile, des peintures et des revêtements, des plastiques, de la fonderie et des pâtes et papiers – font face à des défis environnementaux. Le Ministère élabore des cadres de compétitivité sectorielle¹ qui permettent de créer une solide base de connaissances lui permettant d'évaluer les répercussions de certains règlements environnementaux au niveau des secteurs².

Gestion des risques – La gestion des risques peut renforcer la crédibilité de la politique environnementale en la faisant reposer sur une base scientifique et économique plus solide. Industrie Canada fait valoir l'importance de la gestion des risques pour l'évaluation des règlements environnementaux actuels et l'élaboration de nouvelles initiatives en matière de politiques et de programmes. Il faut évaluer les risques afin d'orienter la prise de décisions concernant les priorités pour la Politique de gestion des substances toxiques et la LCPE.

Utilisation efficace des outils d'intervention – Industrie Canada préconise l'utilisation d'une gamme d'outils d'intervention pour atteindre ses objectifs, notamment les règlements, les instruments reposant sur les mécanismes du marché, l'information, les approches volontaires et les investissements stratégiques. Il prône le recours à la meilleure combinaison d'outils d'intervention

¹ Pour obtenir plus de renseignements, voir les paragraphes figurant sous la rubrique Cadres de compétitivité sectorielle à la section 3.2.1.

² Par exemple, Industrie Canada a contribué aux travaux du groupe d'étude du Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour réduire les émissions de carburant et fixer des normes minimales à l'égard des carburants modifiés en évaluant les modifications à apporter aux raffineries et les coûts nécessaires pour produire neuf scénarios différents quant à la qualité des essences et des carburants diesels. Les résultats de ces travaux ont servi dans une large mesure par la suite à évaluer les coûts et les avantages relatifs de ces améliorations de la qualité. L'analyse coûts-avantages est actuellement mise à jour dans le cadre de l'étude conjointe multilatérale sur le soufre dans les carburants.

Les quatre piliers de la gestion des risques

Données scientifiques rigoureuses – Il faut procéder à une évaluation objective des connaissances scientifiques pour déterminer si l'exposition aux polluants en cause représente un danger important pour la santé des humains ou l'environnement

Priorités fondées sur les risques – Les problèmes environnementaux doivent être hiérarchisés selon les risques relatifs

Bilan des risques – La réduction des risques liés aux polluants découlant des initiatives et des règlements proposés doit l'emporter sur l'augmentation des autres risques

Coûts-avantages – Les coûts des initiatives et des règlements doivent être proportionnels au degré de réduction des risques que devrait permettre la diminution de la pollution

pour obtenir au coût le moins cher le maximum d'avantages sur le plan social. Le Ministère se concentre sur la recherche de moyens novateurs pour améliorer l'efficacité des outils d'intervention servant à atteindre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Il met l'accent en particulier sur les domaines suivants :

Évaluation et réforme de la réglementation environnementale – Industrie Canada reconnaît l'importance d'établir des règlements environnementaux appropriés comme outil d'intervention. Les règlements environnementaux existants et proposés doivent faire l'objet d'une évaluation continue pour que la gestion des problèmes environnementaux tienne compte des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Il importe de faire participer les entreprises à l'élaboration et à l'évaluation des règlements environnementaux pour qu'elles comprennent mieux comment ils influenceront sur leur fonctionnement et leur compétitivité et de faire participer le secteur privé à l'établissement de nouvelles approches

novatrices à l'égard de la gestion des questions environnementales. Industrie Canada s'est employé à encourager une analyse efficace des règlements proposés, axée sur les entreprises, et à élaborer des approches volontaires axées sur le marché s'ajoutant aux règlements ou les remplaçant. Il encourage le recours à des outils microéconomiques comme le Test de l'impact sur les entreprises, qui détermine les incidences de la réglementation sur les ressources matérielles, intellectuelles, industrielles et financières du Canada.

Instruments de politique environnementale reposant sur les mécanismes du marché – Industrie Canada préconise l'utilisation d'outils d'intervention reposant sur les mécanismes du marché et a récemment concentré ses efforts sur la promotion de l'échange de droits d'émission. Les analyses montrent que les écarts entre les différents secteurs au Canada quant aux coûts de réduction de la pollution sont assez importants pour encourager les entreprises à échanger des droits d'émission. Industrie Canada et Environnement Canada ont collaboré à des projets tels que l'étude de faisabilité portant sur l'échange de droits d'émission dans les provinces de l'Atlantique et le coparrainage d'un rapport sur des études de cas concernant l'échange de droits d'émission. Industrie Canada participe également au projet pilote de réduction des émissions, qui prend la forme d'un examen multilatéral portant sur les incidences environnementales et économiques d'un système d'échange des droits d'émission des oxydes d'azote et des composés organiques volatils dans le corridor Windsor-Cornwall et sur d'importantes questions de conception connexes.

Approches volontaires en matière de gestion de l'environnement – Les approches volontaires sont de plus en plus acceptées comme mécanismes s'ajoutant aux autres moyens d'intervention ou les remplaçant. Le Ministère s'emploie à accroître la base de connaissances pour les outils d'intervention volontaires et cherche de nouvelles possibilités d'appuyer leur application. En particulier, Industrie Canada continue d'envisager des possibilités d'utiliser dans le cadre d'approches volontaires

de nouvelles méthodes et de nouveaux outils comme ceux qui se rapportent aux systèmes d'éco-efficience et de gestion de l'environnement (pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section 3.2).

Information – Industrie Canada reconnaît l'importance de tenir les Canadiens au courant des questions de développement durable pour qu'ils tiennent compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux au moment de prendre des décisions. Le Ministère préconise le recours à un large éventail d'outils d'information et de sensibilisation qui améliorent la prise de décisions, notamment les initiatives en matière d'étiquetage, le développement et le partage de la technologie, les indicateurs de développement durable, les normes de qualité et la recherche. Industrie Canada prône également le partage du savoir et des renseignements à l'aide des moyens de communication les plus efficaces qui soient, dont les sites Web et les publications.

Industrie Canada et les représentants des groupes de défense des consommateurs conjuguent leurs efforts pour tenir compte de l'analyse et du point de vue des consommateurs le plus rapidement possible dans le processus de formulation des politiques du gouvernement. À cette fin, le Ministère établit des réseaux et des partenariats novateurs avec d'autres intervenants; il utilise une approche analytique, axée sur le marché, à l'égard des questions relatives aux consommateurs et au marché et s'assure que les intervenants disposent des renseignements dont ils ont besoin pour fournir un apport digne de ce nom.

Cette approche a mené à d'importantes contributions des consommateurs dans plusieurs domaines, notamment l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, l'élaboration d'une politique sur les changements climatiques, le renouvellement de la Stratégie nationale en matière de biotechnologie, le règlement sur le soufre dans les carburants et l'établissement de codes de pratique en matière d'environnement. Le Ministère a également fourni un soutien technique et financier pour l'établissement d'un système d'éco-étiquetage au Canada.

—

**Tenir compte
du point
de vue des
consommateurs
dans
l'élaboration
des politiques**

Utilisation croissante des approches volontaires

Le Canada et d'autres pays ont de plus en plus recours aux approches volontaires pour atteindre leurs objectifs environnementaux. Ces approches vont des codes de pratique et des autres méthodes de gestion personnelles dans le secteur privé aux « conventions » plus officielles entre les pouvoirs publics, l'industrie, les consommateurs et les collectivités.

L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC), par exemple, a lancé son Programme de gestion responsable® en 1985. Ce programme, qui établit des lignes directrices détaillées en matière d'environnement et des codes de pratique concernant la sensibilisation de la collectivité et les interventions en cas d'urgence, la recherche-développement, la fabrication, le transport, la distribution et la gestion des déchets dangereux, a depuis lors été adopté dans d'autres pays, et il est reconnu par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. En 1995, les ministres de l'Industrie et de l'Environnement ont signé un protocole d'entente avec l'ACFPC pour renforcer le programme en reconnaissant publiquement les progrès de l'Association et de ses sociétés membres et en les encourageant.

Industrie Canada collabore également avec Environnement Canada, d'autres ministères et le secteur privé pour conclure et mettre en œuvre des ententes de partenariat multisectorielles volontaires entre l'État et l'industrie. Ces projets ont débouché sur plusieurs initiatives comme le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAİM)¹ et le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET)².

Les protocoles d'entente entre l'État et l'industrie concernant les engagements en vue de gérer les questions environnementales offrent également des possibilités considérables. Industrie Canada a contribué à établir plusieurs protocoles d'entente, par exemple, avec l'ACFPC, le Conseil du vinyle du Canada et la Société des fabricants de véhicules à moteur du Canada. Le protocole d'entente sur la prévention de la pollution conclu avec cette dernière a servi de modèle pour d'autres protocoles d'entente sectoriels qui ont été signés, par exemple, avec les fabricants de pièces d'automobile, l'industrie du finissage des métaux et celle de l'impression et du graphisme³. Le Ministère accroîtra ses efforts dans le domaine.

Les approches volontaires offrent aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux consommateurs et à d'autres intervenants la possibilité d'unir leurs efforts pour mieux définir leurs responsabilités et leurs rôles respectifs en ce qui concerne la réalisation d'objectifs environnementaux précis. Pour assurer le succès de ces activités, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs déterminants. On doit notamment procéder à une planification et à une analyse adéquates, établir des systèmes de gestion appropriés, présenter des rapports ouverts et transparents et obtenir un niveau satisfaisant de participation des intervenants. Industrie Canada entend améliorer la base de connaissances sur les facteurs de succès déterminants relatifs aux approches volontaires.

¹ Créé en 1987, le CCAİM est un organisme canadien sans but lucratif qui a vocation à réduire au minimum le risque d'accidents majeurs mettant en cause des substances dangereuses en encourageant la mise en œuvre de programmes de prévention, de préparation et d'intervention. Il poursuit ses objectifs au moyen de processus volontaires de consultation et d'établissement de consensus.

² Le programme ARET a permis de réduire considérablement les émissions de substances toxiques grâce à des engagements et à des plans d'action au niveau des installations dans huit secteurs qui totalisent plus de 40 p. 100 de la production industrielle du Canada. Les participants à ce programme ont réduit de 17 460 tonnes (49 p. 100 par rapport aux niveaux de l'année de référence) leurs émissions de polluants toxiques et se sont engagés à les réduire de 8 000 tonnes supplémentaires d'ici l'an 2000. Les ministres de l'Industrie, de l'Environnement et de la Santé ont reconnu ce succès.

³ La Société des fabricants de véhicules à moteur du Canada, Chrysler Canada Ltée, Ford du Canada Limitée, General Motors du Canada Ltée ainsi que le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario ont signé le 29 mai 1992 le premier protocole d'entente volontaire sectoriel sur la prévention de la pollution. Le projet est une réussite, car des quantités considérables des substances toxiques visées ont été réduites ou éliminées.

Industrie Canada continuera de collaborer avec les groupes de défense des consommateurs pour déterminer où et comment l'analyse et le point de vue des consommateurs peuvent être pris en compte dans la formulation des politiques du gouvernement. Il existe des liens étroits entre certaines priorités examinées – comme les questions environnementales susmentionnées – et le développement durable. En outre, il y a d'autres questions qui préoccupent les groupes de défense des consommateurs, mais dont les liens avec le développement durable n'ont guère été explorés. Mentionnons notamment le commerce électronique, la protection de renseignements personnels et l'accès à Internet, la réforme de la réglementation dans les domaines des télécommunications et de l'électricité, l'*Accord sur le commerce intérieur* et les nouvelles approches à l'égard de la politique et de la loi en matière de consommation dans une économie fondée sur le savoir.

En particulier, les travaux d'Industrie Canada concernant les codes de pratique volontaires en matière d'environnement font ressortir la nécessité de veiller à ce que tous les intervenants visés, y compris les groupes de défense des consommateurs et les groupes environnementalistes, participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces codes. Ces travaux ont permis de réunir les groupes de défense des consommateurs, les entreprises et les groupes environnementalistes pour qu'ils partagent leurs connaissances et leur savoir-faire.

Éléments du plan d'action – Arguments logiques à la base d'une politique privilégiant le développement durable

- ➔ *Faire appel au savoir-faire concernant l'économie, le commerce, la compétitivité, les consommateurs et d'autres facteurs relatifs au marché pour l'établissement et la mise en œuvre de la politique dans les dossiers environnementaux et économiques prioritaires (par exemple, les questions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, des changements climatiques, des substances toxiques, des déplacements transfrontaliers de déchets dangereux et des carburants.*

- ➔ *Analyser les facteurs relatifs à l'économie, au commerce, à la compétitivité, aux consommateurs et au marché par rapport à la question des changements climatiques.*
- ➔ *À partir des travaux effectués de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, d'autres ministères, des entreprises, des groupes de défense des consommateurs et des groupes environnementalistes, publier un guide des codes volontaires pour mieux renseigner les organisations gouvernementales et non gouvernementales sur les conditions le plus susceptibles d'assurer le succès des codes de pratique volontaires et sur les mesures à prendre pour élaborer et mettre en œuvre un code efficace.*
- ➔ *Collaborer avec d'autres ministères, des entreprises et d'autres intervenants afin d'élaborer des outils d'intervention et de favoriser une utilisation efficace et novatrice de ces outils pour la gestion de l'environnement en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives volontaires. Par exemple, recourir à des protocoles d'entente avec le secteur privé; élargir la participation au programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques; et examiner certaines initiatives volontaires efficaces et déterminer les domaines où des améliorations pourraient être apportées ainsi que les secteurs où de nouvelles initiatives volontaires pourraient être entreprises.*

3.1.3 Choix des consommateurs et marché

En définitive, ce sont les consommateurs – au Canada et à l'étranger – qui décideront du sort des produits et des technologies écologiques et du rythme d'évolution du développement durable. Les consommateurs sont souvent à l'avant-garde du changement. Ils doivent avoir accès non seulement à un marché équitable, efficace et concurrentiel, mais également à des renseignements crédibles et à des mécanismes efficaces permettant de faire connaître leur opinion aux vendeurs,

aux producteurs ainsi qu'aux scientifiques et aux responsables de la technologie qui s'occupent du développement durable.

Selon les enquêtes menées au cours des dix dernières années, les gens acceptent de faire leur part pour protéger l'environnement pour autant que les allégations concernant le produit ou le service soient crédibles et que le prix, la qualité et les caractéristiques soient comparables. Le succès du programme de collecte sélective offre un bon exemple d'un cas où les intérêts des consommateurs et ceux de l'industrie sont préservés.

Cependant, les consommateurs ont évolué et ils exigent des renseignements clairs et précis sur les biens et les services; il se peut qu'ils refusent de verser un montant supplémentaire pour des biens ou des services en vue d'atteindre des objectifs en matière de développement durable. Cette situation tient au fait que le revenu des ménages n'a guère augmenté pendant de nombreuses années, à l'endettement croissant des consommateurs, au niveau sans précédent de faillites de consommateurs et à la nécessité avoir l'assurance que les « produits écologiques » sont vraiment valables.

Les consommateurs sont plus susceptibles de considérer l'information comme crédible si elle est validée par plus d'un groupe (par exemple, l'État, l'industrie, les spécialistes ou les groupes de défense de l'intérêt public). Les réseaux multilatéraux, les partenariats et les approches volontaires deviennent donc des moyens essentiels pour sensibiliser davantage les consommateurs, susciter leur acceptation et permettre les échanges d'information bilatéraux.

Rôle d'Industrie Canada

Industrie Canada continuera de sensibiliser les consommateurs et de les renseigner pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées qui contribueront au développement durable. À cette fin, il doit faciliter l'accès aux renseignements, conclure une entente sur le genre de renseignements

dont les consommateurs ont besoin et sur les intervenants qui sont le mieux à même de les fournir et réunir les consommateurs, les entreprises et les groupes environnementalistes pour qu'ils partagent leurs connaissances et leur savoir-faire. Industrie Canada continuera d'explorer de nouvelles façons de mettre les renseignements à la disposition des consommateurs, à l'aide de moyens électroniques ou dans les documents écrits.

Industrie Canada entend bien tirer parti de l'expérience qu'il a acquise dans le cadre du programme de recherche intitulé La biotechnique, le consommateur et le marché canadien⁵ pour trouver les meilleures façons de renseigner les consommateurs sur les technologies et les produits de pointe. Mentionnons notamment l'utilisation commerciale d'Internet, l'application du commerce électronique au secteur bancaire, à d'autres services financiers et aux services gouvernementaux ainsi que les technologies, les produits, les services et les enjeux dans le domaine de l'environnement.

Éléments du plan d'action – Choix des consommateurs et marché

- ➔ *Conformément au mode de financement de projets antérieurs des groupes de défense des consommateurs dans le cadre du Programme de subventions et de contributions d'Industrie Canada, accorder un soutien financier et technique aux groupes de défense des consommateurs pour le travail de recherche, d'analyse et de représentation relatif à l'environnement et au développement durable.*
- ➔ *Favoriser les réseaux et les partenariats entre les groupes de défense des consommateurs, d'autres ministères et les groupes de défense de l'intérêt public concernant les domaines prioritaires relatifs au développement durable.*

⁵ Ce programme a contribué à déterminer quels renseignements sont nécessaires aux consommateurs pour les sensibiliser et les aider à mieux comprendre la biotechnologie et ses applications, quels groupes sont les mieux à même de fournir ces renseignements et quels mécanismes sont les plus efficaces pour stimuler la circulation de l'information entre les consommateurs, les groupes de défense des consommateurs et les autres intervenants.

3.2 Innovation

Objectif stratégique

Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable

Priorités

- i) Méthodes et outils novateurs – travailler en partenariat avec l'industrie pour mettre au point des méthodes et des outils novateurs qui améliorent la performance économique et environnementale*
- ii) Développement et diffusion de la technologie – encourager le développement et la diffusion de technologies de production non polluantes et à avantage concurrentiel qui procurent des avantages économiques et environnementaux à long terme*

3.2.1 Méthodes et outils novateurs

Les défis environnementaux nuisent de plus en plus à la compétitivité de nombreuses industries, en ce qui concerne non seulement les coûts de nettoyage et de lutte contre la pollution, mais aussi leur image sur le marché. Les consommateurs exigent certaines normes de performance (par exemple, les préoccupations des Européens à l'égard de la coupe à blanc de zones forestières du Canada ont entraîné le boycottage des produits sur certains marchés). En outre, les milieux de la finance, préoccupés par les responsabilités environnementales à long terme, ont commencé à exercer des pressions sur les entreprises pour qu'elles améliorent leur performance environnementale (par exemple, en nettoyant les sites contaminés et en éliminant les déchets).

Bien des entreprises adoptent des méthodes d'exploitation qui améliorent leur performance économique et environnementale et elles le font en grande

partie en réaction non seulement aux contraintes croissantes qu'elles subissent relativement à l'environnement, mais aussi à la reconnaissance croissante du fait que leur succès à moyen et à long terme est intimement lié aux contraintes en matière de ressources et d'environnement. Le passage à une économie fondée sur le savoir – où l'information ainsi que les nouvelles technologies et les nouvelles applications sont les agents de la croissance – offre aux entreprises de nouvelles possibilités d'améliorer leur performance économique et environnementale.

Au cours des deux dernières décennies, les entreprises ont réussi dans une large mesure à tenir compte des préoccupations environnementales sur le plan opérationnel et technique, en grande partie grâce aux efforts qu'elles ont déployés pour réduire les risques et les coûts liés aux différentes contraintes et à la réglementation en matière d'environnement, mais également dans la foulée d'une nouvelle éthique de l'environnement qui a de plus en plus cours chez les entreprises. Les réalisations dans le domaine de la prévention de la pollution montrent que les entreprises se sont engagées sans réserve à assurer une bonne intendance de l'environnement, ce qui leur a permis d'économiser des millions de dollars et a contribué à l'essor de l'industrie environnementale.

Selon une tendance connexe qui se dessine, les entreprises abandonnent les différentes méthodes de réduction des risques et d'économie à court terme pour adopter des méthodes fondées sur les avantages stratégiques à long terme résultant de la recherche continue de l'excellence en matière de performance économique et environnementale. Un nombre croissant d'entreprises constatent que l'application de stratégies commerciales et technologiques pour faire face aux contraintes liées à l'environnement et favoriser le développement durable pourrait bien se révéler rentable. En allant au-delà du « virage écologique » pour adopter le concept général du développement durable, ces entreprises font des progrès sur le plan de la prévention de la pollution et de la gestion des produits. Certaines vont encore plus loin et procèdent à une planification et à des investissements

stratégiques à long terme à l'égard de produits, de procédés, de technologies et d'approches qui devraient générer des recettes et accroître leur part de marché. Une multinationale du secteur des produits chimiques, par exemple, s'est engagée à assurer sa croissance grâce au développement durable en faisant passer des produits chimiques en vrac à la biotechnologie la base technologique de ses activités agricoles. Une autre est devenue le principal actionnaire d'une entreprise canadienne spécialisée dans la technologie des piles à combustibles.

Les entreprises d'avant-garde au Canada et à l'étranger adoptent le concept de l'« éco-efficience », qui consiste à produire des biens ou des services de valeur supérieure en utilisant moins de ressources et moins d'énergie et en polluant moins. Mis au point par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)⁴, le concept de l'éco-efficience constitue une façon de mettre en œuvre le développement durable du point de vue des entreprises, et nombre de membres du WBCSD en font une stratégie concurrentielle clé. Il existe de plus en plus de données selon lesquelles un taux élevé d'éco-efficience favorise une performance économique supérieure. Par exemple, l'UNI Storebrand Scudder Stevens Environmental Value Fund a établi un indice de développement durable fondé sur les éléments de l'éco-efficience du WBCSD. Son analyse des 500 plus importantes sociétés

à l'échelle mondiale révèle une corrélation positive importante entre un taux élevé d'éco-efficience et une performance économique supérieure mesurée selon le taux de rendement annuel.

Selon le WBCSD, les avantages que les entreprises retirent de l'éco-efficience sont inhérents au concept même – c'est-à-dire qu'en « produisant plus avec moins », non seulement les entreprises réduisent au minimum les coûts liés à l'environnement, mais aussi elles améliorent leur productivité globale. L'éco-efficience peut également aider les entreprises à accroître leur part du marché en les obligeant à faire davantage montre d'innovation dans leurs méthodes et dans les biens et les services qu'elles produisent. Enfin, à mesure que les entreprises s'efforcent de devenir plus éco-efficientes, elles exigent plus de biens et de services des producteurs de technologies éco-efficientes. L'apparition de ces marchés à créneaux – au pays et à l'étranger – offre des débouchés aux petites et aux moyennes entreprises canadiennes novatrices qui fournissent des technologies et des services dans le domaine de l'environnement.

L'éco-efficience offre un cadre de gestion à l'intérieur duquel les entreprises peuvent fixer des objectifs opérationnels en matière de développement durable et choisir la combinaison d'outils d'intervention appropriée pour les atteindre, par exemple, l'évaluation scientifique des risques environnementaux, la prévention de la pollution, les systèmes de gestion de l'environnement, les pratiques comptables « écologiques » et l'analyse du cycle de vie. Ainsi, l'importance nouvelle accordée aux changements climatiques, tant dans le contexte du commerce que dans celui de l'environnement, fait ressortir la nécessité de mettre en œuvre des solutions efficaces et rentables.

Les systèmes de gestion de l'environnement sont un autre outil général et largement reconnu servant à améliorer la protection de l'environnement. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a mis la dernière main à sa série de normes 14000 pour les SGE et aux méthodes de vérification connexes. Ces normes fondées sur le principe de l'amélioration continue aident les entreprises

Les sept éléments de l'éco-efficience du WBCSD

- Réduire la consommation de matériaux liée aux biens et aux services.
- Réduire la consommation d'énergie liée aux biens et aux services.
- Réduire la dispersion toxique.
- Accroître la recyclabilité des matériaux.
- Maximiser l'utilisation durable des ressources renouvelables.
- Améliorer la durabilité des produits.
- Accroître l'utilisation des biens et des services.

⁴ Le WBCSD regroupe 120 sociétés multinationales de 33 pays et représente plus de 20 grands secteurs industriels.

à établir des politiques et des procédures systématiques pour la gestion des risques environnementaux. Elles portent sur des sujets comme l'établissement de buts et d'objectifs, la présentation de rapports et la surveillance, la formation des employés, les cycles de vie des produits et l'évaluation des risques.

Les consommateurs et les organismes de réglementation devraient exercer de plus en plus de pressions sur les entreprises canadiennes pour qu'elles appliquent les normes ISO 14000. Les entreprises désireuses de pénétrer les marchés d'Europe sont particulièrement vulnérables, car la certification ISO devient rapidement une exigence à satisfaire pour faire des affaires dans cette région du monde. Les entreprises qui cherchent à montrer qu'elles s'engagent à assumer leur responsabilité en matière d'environnement tout en ajoutant de la valeur à leurs produits peuvent juger utile de tirer parti des concepts du développement durable comme l'éco-efficience afin de se fixer des objectifs et de mesurer les progrès accomplis dans le cadre d'un système de gestion de l'environnement. Un tel système peut constituer un élément important de la stratégie d'une entreprise en matière d'éco-efficience.

Rôle d'Industrie Canada

Un certain nombre de secteurs industriels du Canada ont fait preuve de leadership en adoptant des approches novatrices à l'égard de la gestion des questions environnementales. Industrie Canada continuera d'encourager et d'appuyer activement les méthodes et les projets d'avant-garde comme le Programme de gestion responsable® de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, l'Initiative minière de Whitehorse et la Norme sur l'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation. D'autres secteurs (par exemple, ceux des pâtes et papiers et des services d'électricité) élaborent également des approches semblables.

Par ailleurs, Industrie Canada reconnaît que certaines entreprises et certains secteurs ne sont pas prêts à jouer le rôle de chef de file. Ceux qui innoveront moins rapidement peuvent, à long terme, y perdre sur le plan de la compétitivité. Industrie Canada

continuera de travailler avec ses partenaires des secteurs public et privé pour concevoir les mécanismes de reddition de comptes qui contribueront à protéger l'environnement.

Cadres de compétitivité sectorielle

La nature des défis que posent les contraintes liées à l'environnement et les possibilités d'améliorer la performance économique et environnementale varient d'un secteur à l'autre – il n'y a pas de solution universelle. Industrie Canada collabore avec des intervenants représentatifs de chaque secteur pour établir des cadres de compétitivité sectorielle (CCS). Cet outil combiné d'analyse et d'intervention aide les industries à déterminer les possibilités d'accroître les investissements et les exportations et à évaluer les possibilités et les défis inhérents aux aspects qui influent sur la performance économique comme la technologie, le commerce, l'investissement, les ressources humaines et le développement durable.

Les CCS comprennent pour chaque secteur un profil initial intitulé « Vue d'ensemble et perspectives », qui présente les tendances et les perspectives, et un « Cadre d'intervention » permettant de déterminer les étapes à suivre pour améliorer la compétitivité. Les CCS constituent un mécanisme de partenariat idéal pour l'évaluation des grandes questions de développement durable dans un contexte économique. Les cadres d'intervention offrent une autre possibilité de réunir les intervenants pour hiérarchiser les activités et prendre les mesures convenues.

Industrie Canada a conçu des processus de gestion ministériels pour permettre une évaluation systématique des questions environnementales dans le contexte des travaux inhérents aux CCS. La plupart des profils intitulés « Vue d'ensemble et perspectives » produits jusqu'à maintenant ont fait état des contraintes liées à l'environnement touchant la compétitivité et les nouveaux débouchés. Industrie Canada utilisera les cadres d'intervention sectoriels pour promouvoir le développement durable et aider les entreprises à tirer parti des possibilités déterminées dans les profils.

Méthodes et outils favorisant le développement durable

Comme les CCS s'appliquent au niveau des secteurs, Industrie Canada s'est employé à déterminer de nouvelles méthodes de gestion pour aider les entreprises à faire face aux contraintes liées à l'environnement d'une manière plus systématique et intégrée. Le Ministère a renforcé sa capacité relativement à l'éco-efficience et la gamme des méthodes et des outils que peuvent utiliser les entreprises pour mettre en œuvre le développement durable.

De cette façon, Industrie Canada ramène le concept du développement durable au niveau d'exécution – c'est-à-dire qu'il aide les entreprises à comprendre comment le concept se traduit dans les activités quotidiennes et peut générer des bénéfices et la prospérité. Plusieurs entreprises du Canada sont à l'avant-garde dans ce domaine. Industrie Canada reconnaît l'importance de trouver des façons créatrices d'intéresser d'autres entreprises, notamment des PME, pour les sensibiliser aux méthodes de pointe. Il peut jouer le rôle d'intermédiaire pour amener ces entreprises à partager leurs renseignements et leur expérience.

Partenariats visant à aider les PME

Industrie Canada collabore avec des associations industrielles, d'autres ministères fédéraux et des ministères provinciaux pour sensibiliser davantage les PME à l'environnement et aux outils dont elles disposent pour améliorer leur performance économique et environnementale. Le Ministère et ses partenaires créent actuellement un **Bureau virtuel** sur Internet pour fournir aux PME des renseignements précis sur la façon d'accroître leur performance environnementale.

Le Ministère s'emploie également dans le cadre du programme Entreprise autochtone Canada à fournir des renseignements et de l'aide aux PME dirigées par des Autochtones. Le développement de produits et de services novateurs comme le site Web **Spirit of Aboriginal Enterprise** et les partenariats conclus avec des groupes d'entreprises autochtones d'autres pays mettent davantage en lumière la combinaison de la nouvelle technologie et de ses applications avec les principes écologiques traditionnels de la gestion des ressources.

En outre, Industrie Canada a aidé l'Economic Developers Council of Ontario à tenir des ateliers à l'intention des agents de développement municipal pour les sensibiliser à des moyens pratiques permettant aux PME d'améliorer leur éco-efficience.

Industrie Canada s'intéresse vivement aux liens existants entre l'éco-efficience et l'innovation. Il souhaite particulièrement savoir dans quelle mesure les méthodes auxquelles ont recours les entreprises pour améliorer l'éco-efficience donnent lieu au développement et à la diffusion de nouveaux procédés, produits et technologies, car il s'agit d'un important indicateur de la mesure dans laquelle l'éco-efficience au niveau de l'entreprise peut contribuer à la réalisation des objectifs généraux en matière de développement durable.

Industrie Canada a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration de la norme de la série 14000 de l'ISO sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE). Il a contribué à ce projet et à d'autres initiatives relatives aux SGE dans le cadre de la série de produits d'information sur les systèmes de gestion de l'environnement et du guide de l'Association canadienne de normalisation intitulé *Une concurrence plus économique, plus agressive et plus verte : les petites entreprises et la norme ISO 14000*. Le Ministère a également collaboré avec le Conseil canadien des normes pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'accréditation des registraires des normes ISO 14000. En outre, il a coparrainé l'élaboration par l'Association canadienne de vérification environnementale d'un programme de certification des vérificateurs environnementaux.

En développant des méthodes et des outils novateurs en partenariat avec l'industrie, le Ministère joue son rôle de défenseur rationnel de la cause de l'environnement. À mesure qu'un plus grand nombre d'entreprises utiliseront des méthodes comme l'éco-efficience et d'autres mesures pour améliorer leur performance économique et environnementale, moins de pressions seront exercées sur les pouvoirs publics pour les amener à intervenir afin de limiter les polluants.

Éléments du plan d'action – Méthodes et outils novateurs

- ➔ *Tenir compte de manière plus systématique des facteurs relatifs au développement durable dans les cadres de compétitivité sectorielle pour tous les secteurs.*
- ➔ *Collaborer avec l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs canadiens, Environnement Canada et le gouvernement de l'Ontario pour faire valoir le bien-fondé de la norme ISO 14001.*
- ➔ *Collaborer avec l'industrie, d'autres ministères et d'autres intervenants pour déterminer des possibilités d'utilisation d'indicateurs pratiques de l'éco-efficacité afin d'accroître la compétitivité des entreprises canadiennes et les débouchés qui s'offrent à elles dans les secteurs clés.*
- ➔ *Par l'entremise du représentant fédéral au Conseil canadien des normes, appuyer et poursuivre dans le cadre du système d'application volontaire des normes les initiatives favorisant le développement durable.*

3.2.2 Développement et diffusion de la technologie

Grâce au développement, à la diffusion et à l'application de nouveaux produits, services et procédés, l'innovation peut améliorer la productivité, accroître les débouchés, créer des emplois, améliorer la qualité de vie et réduire les contraintes pesant sur l'environnement. Un « système d'innovation » en évolution qui renforce les liens entre la prospérité et la création d'emplois, la qualité de vie, l'environnement et l'avancement du savoir est essentiel pour encourager l'innovation qui contribue au développement durable. Ce système suppose l'innovation aux échelons local, régional et national. Les innovateurs, par exemple, les fabricants, les sociétés d'ingénierie et les établissements de recherches universitaires, forment un élément clé du système d'innovation du Canada.

Le réseau d'alliances stratégiques des organisations scientifiques et technologiques constitue aussi

Système d'innovation du Canada

Le système d'innovation du Canada comprend les réseaux interconnectés d'universités et de collèges, les laboratoires fédéraux et provinciaux, les consortiums industrie-universités et de nombreux entrepreneurs qui participent à des projets scientifiques et technologiques. Les institutions financières appuient le système en fournissant du capital de risque et d'autres types de capitaux. Les entreprises et les laboratoires du Canada ont conclu de nombreuses alliances stratégiques avec des partenaires étrangers, établissant ainsi un lien entre le système canadien et l'économie mondiale.

un élément important du système d'innovation du Canada. Les alliances favorisent le développement, la diffusion et le transfert du savoir et des technologies propices au développement durable tant au pays qu'entre le Canada et les autres pays.

En raison du transfert international du savoir et de la technologie, auquel s'ajoute la mobilité internationale sans précédent des capitaux, les producteurs et les consommateurs canadiens évoluent au sein d'une économie vraiment mondiale. Pour tirer parti de cette situation – et de l'accès accru aux marchés étrangers qui en résulte –, le Canada, à l'instar de nombreux autres pays industrialisés, mettra l'accent sur l'amélioration de ses capacités en matière de développement de la technologie en favorisant un système d'innovation plus efficace et plus efficient. De nouveaux marchés étrangers s'ouvriront aux entreprises canadiennes qui vendent des technologies favorisant le développement durable, tandis que les producteurs et les consommateurs canadiens auront plus de possibilités d'utiliser le savoir et les technologies obtenus des autres pays.

Technologies favorisant le développement durable

À mesure que l'économie canadienne deviendra fondée sur le savoir et axée sur le développement durable, les entreprises cesseront de recourir aux mesures correctrices de lutte contre la pollution en aval et aux technologies de traitement traditionnelles pour améliorer leur performance économique et environnementale; elles intégreront les technologies de prévention de la pollution dans le remaniement des procédés, des méthodes et des produits industriels. Cette évolution se fera graduellement

à mesure que l'on construira de nouvelles installations et que l'on modernisera ou remplacera les installations actuelles. Pour les entreprises qui cherchent à améliorer leur performance environnementale mais ne peuvent investir dans la modification à grande échelle des procédés, la lutte contre la pollution demeurera une avenue importante.

Lutte contre la pollution et traitement des déchets – Le Canada est un chef de file en ce qui concerne plusieurs technologies et procédés de lutte contre la pollution et de traitement des déchets, en particulier dans le domaine de l'eau. Par exemple, les produits à membrane fabriqués par une entreprise pour le nettoyage des eaux usées sont très en demande (cette technologie permet également de dessaler l'eau de mer de façon économique). Le traitement par rayonnement ultraviolet des eaux usées mis au point par une autre société constitue également une réussite canadienne. En outre, le Canada a acquis un savoir-faire dans la biorestauration des déchets toxiques, le traitement des boues ainsi que leur conversion en pétrole et la surveillance continue des émissions et des effluents.

Technologies de prévention de la pollution – Les entreprises canadiennes investissent de plus en plus dans les technologies de prévention de la pollution plutôt que dans les technologies en aval traditionnelles. Il ne suffit plus de capter et de traiter les contaminants. Les entreprises d'avant-garde considèrent que les polluants sont un indicateur d'inefficience et elles prennent des mesures pour éliminer la pollution en optimisant leurs procédés de production. En outre, le rythme de l'innovation dans le domaine des procédés de production non polluants s'accélère, en particulier dans le secteur de la fabrication. Une multinationale, par exemple, a entrepris de son propre chef des initiatives de prévention de la pollution dans neuf de ses usines. Toutes ces initiatives ont débouché sur des améliorations environnementales et certaines se sont autofinancées. Dans d'autres domaines, par exemple, dans ceux du développement de films, des tapis et des plastiques, des entreprises ont mis au point des technologies pour prévenir la pollution grâce au recyclage à l'extérieur.

En outre, plusieurs industries interviennent activement pour assurer une bonne gestion des produits, ce qui stimule les innovations dans l'amélioration des produits. Il est possible de faire au début de la conception des choix permettant de réduire la consommation de matériaux et d'énergie et d'éliminer les résidus toxiques ou les problèmes d'élimination. Citons à titre d'exemple les technologies des voitures non polluantes, les réfrigérateurs sans CFC, les plastiques biodégradables et les appareils d'éclairage à haut rendement énergétique.

Les parcs éco-industriels peuvent contribuer grandement à la prévention de la pollution. Obéissant aux principes des écosystèmes naturels, ces parcs permettent à un certain nombre d'entreprises de réutiliser et de recycler leurs sous-produits mutuels. Grâce à cette façon de procéder et à la mise en place de systèmes de transport et de services publics communs, les entreprises des parcs éco-industriels peuvent réduire ou éliminer les déchets et devenir plus éco-efficientes.

Technologies à avantage concurrentiel – Certains secteurs industriels peuvent appliquer et adapter les technologies et susciter de nouvelles activités qui génèrent des avantages économiques et environnementaux. Par exemple, la biotechnologie permet parfois d'accroître la productivité et la durabilité d'essences forestières commerciales et de contribuer ainsi à des méthodes d'exploitation forestière favorisant davantage le développement durable. La production de carburant à partir de la biomasse (comme l'éthanol fabriqué à partir de maïs) peut créer de nouveaux débouchés et contribuer à réduire la dépendance à l'égard des sources d'énergie non renouvelables. Les technologies de l'information et des télécommunications peuvent offrir aux entreprises et aux consommateurs des façons d'améliorer l'efficience et de réduire l'incidence environnementale de leurs activités (par exemple, la conception et la fabrication assistées par ordinateur améliorent l'efficience des procédés de production tout en réduisant les déchets grâce aux techniques évoluées de « conception écologique »).

Le développement et la diffusion des technologies de lutte contre la pollution et de prévention de la pollution ainsi que des technologies à avantage concurrentiel sont essentiels au développement durable. Le Canada, qui est déjà un chef de file en matière de lutte contre la pollution, prend des mesures plus énergiques quant au développement de technologies de prévention de la pollution et à la diffusion intersectorielle des technologies à avantage concurrentiel. Les domaines où les entreprises disposent d'une infrastructure de développement bien établie sont souvent ceux qui offrent des possibilités de diffusion à grande échelle. Industrie Canada entend intensifier ses efforts pour favoriser la diffusion de ces technologies. En mettant l'accent sur la compréhension et la promotion de l'avantage concurrentiel lié à ces technologies et en déterminant les obstacles à leur diffusion, le Ministère sera mieux à même d'en promouvoir l'utilisation.

Rôle d'Industrie Canada

Le mandat d'Industrie Canada en matière de technologie consiste à accélérer de façon durable la croissance économique et la création d'emplois dans une économie de plus en plus concurrentielle fondée sur le savoir en encourageant le développement, la diffusion et l'application de la technologie. La stratégie fédérale intitulée *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle* (la stratégie fédérale en matière de S-T) fait ressortir l'importance de l'innovation scientifique et technologique pour favoriser le développement durable. Industrie Canada s'appuiera sur cette stratégie pour élargir ses politiques et accroître ses activités dans le domaine de la technologie afin qu'un plus grand nombre d'entreprises aient recours plus efficacement à la technologie de pointe⁵.

La stratégie fédérale en matière de S-T fait ressortir la nécessité de mettre en place au Canada un système d'innovation intégré et plus efficace. L'efficacité et l'efficience de ce système dépendent de sa capacité non seulement d'avoir accès à de nouvelles

Technologies de l'information et des communications

Le secteur de la haute technologie au Canada a réalisé des progrès importants dans le développement des technologies de l'information et des communications. Il est nécessaire non seulement de développer de nouvelles technologies dans ce secteur, mais également d'exploiter la possibilité d'étendre à plusieurs secteurs industriels clés l'utilisation des technologies actuelles de l'information et des communications pour accroître leur performance économique et environnementale. Par exemple, la technologie de l'information qu'utilise l'industrie des produits chimiques pour identifier et classer les déchets pourrait avoir des applications dans d'autres secteurs industriels.

Les technologies de l'information et des communications offrent de bonnes possibilités de créer, de diffuser et d'utiliser les renseignements environnementaux. En raison de leur nature interactive (par exemple, dans le cas d'Internet), elles constituent un moyen idéal de favoriser la circulation de l'information entre les consommateurs, les producteurs et les autres intervenants dans l'économie. Une technologie canadienne est à la fine pointe de la manipulation, de la modélisation et de l'analyse des données environnementales. Au moyen d'une technologie de l'information et des télécommunications de pointe, on traite l'information géographique pour cerner visuellement, d'une façon que les profanes peuvent comprendre facilement, les zones susceptibles de susciter des préoccupations environnementales.

L'inforoute joue un rôle de premier plan dans le passage à une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable. Cette infrastructure de communication et d'information interactive et intégrée à haute capacité relie les réseaux de télécommunication, de radiodiffusion et d'ordinateurs en évolution constante. L'information scientifique, environnementale et économique relative au développement durable peut être transmise de façon peu coûteuse sur de grandes distances et de nombreux utilisateurs peuvent y avoir accès en tout temps. L'inforoute est essentielle pour nous aider à mieux comprendre les liens complexes entre les systèmes économiques, écologiques et sociaux grâce au partage d'idées et de savoir-faire entre différentes disciplines. Elle permettra également des activités propres à favoriser le développement durable, comme le télétravail, la télémédecine et le téléenseignement.

⁵ En 1997, le gouvernement fédéral a annoncé la création de la Fondation canadienne pour l'innovation, dotée d'un fonds de 800 millions de dollars qui servira à financer les engagements pris dans le cadre de la stratégie fédérale en matière de S-T. La Fondation accordera une aide financière pour améliorer et moderniser les infrastructures de recherche des universités et des hôpitaux dans les domaines des sciences, du génie sanitaire et de l'environnement.

connaissances et à de nouvelles technologies et d'en produire, mais également de communiquer l'information aux utilisateurs de manière rapide et pratique. Industrie Canada, de concert avec d'autres ministères et intervenants, peut agir comme catalyseur de changements institutionnels et systémiques qui amélioreront la capacité du système canadien d'innovation de produire et de diffuser les nouvelles connaissances et les nouvelles technologies qui favorisent le développement durable.

Ce sont la production et la diffusion de ces connaissances et de ces technologies qui permettront de trouver des solutions novatrices pour atténuer la dégradation environnementale ou y remédier ainsi que pour améliorer les contextes économique et social. Industrie Canada joue un rôle de premier plan dans la promotion du développement et de la diffusion de ces technologies. À cette fin, il met en œuvre plusieurs initiatives distinctes, mais connexes.

Partenariat technologique Canada (PTC) – PTC est un fonds d'investissement novateur destiné à encourager la commercialisation des travaux de recherche-développement permettant de mettre au point les technologies qui contribueront au développement durable. En plus des technologies de l'aérospatiale et de la défense, PTC financera les technologies environnementales et à avantage concurrentiel comme la biotechnologie, certaines technologies de l'information et des communications ainsi que les technologies des matériaux et de la fabrication de pointe. Par exemple, PTC investit dans le programme quinquennal de recherche-développement de l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers consacré aux technologies en circuit fermé visant à prévenir la pollution et à éliminer le traitement des effluents à la sortie de l'usine.

Réseaux de centres d'excellence (RCE)

Le programme des RCE relie les centres canadiens d'expertise scientifique et technique grâce à des réseaux de chercheurs des secteurs public et privé qui visent les mêmes objectifs et se partagent les ressources en matière de recherche-développement et collaborent pour développer et appliquer des technologies. Les réseaux, dont plusieurs s'intéressent au développement durable (par exemple, le RCE sur la gestion durable des ressources forestières), ont permis la création d'un certain nombre d'entreprises.

Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) – CANARIE fait notamment la promotion de partenariats avec des entreprises qui mènent des recherches dans le domaine de l'environnement. Par exemple, deux entreprises canadiennes collaborent à la conception et à la mise en œuvre d'un système national de manipulation des données en vue de permettre une surveillance uniforme et en temps utile de la pollution de l'air. Les données seront transmises par Internet à l'industrie, aux organismes de réglementation et aux groupes de recherche.

Réseau canadien d'information sur la santé – Industrie Canada financera un conseil consultatif national dont les travaux porteront sur le Réseau canadien d'information sur la santé et entreprendra d'autres activités visant à créer des possibilités de développement industriel en matière d'informatique sanitaire et de télémédecine.

Stratégie nationale en matière de biotechnologie – Les efforts actuels visent particulièrement à mieux comprendre les liens entre la biotechnologie et le développement durable et à créer un climat des affaires propice à la commercialisation et à la diffusion de la biotechnologie. Industrie Canada collabore actuellement avec d'autres ministères pour formuler une stratégie nationale élargie en matière de biotechnologie.

Le Ministère entreprendra d'autres travaux de concert avec le secteur privé pour favoriser le développement de technologies novatrices propices au développement durable. Il examine actuellement des possibilités de déterminer comment les contraintes liées à l'environnement façonneront la demande future sur le marché et comment elles pourraient influencer sur les besoins en matière de technologie. Les cartes routières technologiques que le Ministère et le secteur privé créent ensemble constituent une importante contribution dans ce domaine. Ces cartes indiquent les technologies déterminantes (dont bon nombre contribuent au développement durable), les compétences techniques et les compétences de base dont une industrie aura besoin pour répondre à la demande future du marché. La carte routière

technologique consacrée à l'industrie forestière, par exemple, souligne le fait que l'innovation technologique est la principale façon de relever les défis environnementaux.

Industrie Canada utilise déjà l'inforoute pour diffuser électroniquement l'information sur les technologies de production non polluantes et les technologies à avantage concurrentiel. Le site Web *Strategis* permet à l'industrie de se renseigner sur les activités du Ministère, y compris celles qui se rapportent à la technologie et au développement durable. Les Solutions environnementales canadiennes (SEC) sont offertes sur disquette et sur CD-ROM et diffusées sur *Strategis*. Ce nouveau produit d'information multimédia propose quelque 1 500 solutions canadiennes à plus de 2 000 problèmes environnementaux. Entreprise autochtone Canada (EAC) a intégré au CD-ROM des Solutions environnementales canadiennes une section d'information spéciale sur les connaissances environnementales traditionnelles. De concert avec d'autres ministères fédéraux et des ministères provinciaux, des institutions et les associations de l'industrie canadienne de l'environnement, le Ministère a créé un *Bureau virtuel* sur Internet pour offrir à l'industrie un guichet unique donnant accès à l'information et aux services qu'offrent ces organisations.

Industrie Canada continue également de promouvoir la croissance dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications grâce à des programmes tels que les Collections numérisées de Rescol, le Programme d'accès communautaire (PAC) et Étudiants bien branchés, qui portent à la fois sur les volets économique et social du développement durable. Par exemple, les Collections numérisées de Rescol offrent aux Canadiens âgés de 15 à 30 ans la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle axée sur l'entrepreneuriat et la technologie en numérisant des collections de documents en vue de leur diffusion sur Rescol. Le programme aide les jeunes Canadiens à acquérir des compétences en demande dans l'économie fondée sur le savoir et une expérience de travail. En outre, il améliore l'accès des utilisateurs au matériel canadien d'intérêt public sur l'auto-route de l'information et témoigne des avantages économiques découlant de la numérisation.

Éléments du plan d'action – Développement et diffusion de la technologie

- ➔ *Partenariat technologique Canada (PTC) continuera de financer les nouvelles technologies novatrices de production non polluantes et les technologies à avantage concurrentiel qui contribuent au développement durable. En outre, la première évaluation du rendement de PTC aura lieu d'ici 2001. Les incidences sur l'environnement et le développement durable figurent parmi le large éventail de critères d'évaluation.*
- ➔ *Promouvoir la création de parcs éco-industriels au Canada en menant une enquête sur les sites potentiels et une étude sur le rôle que pourraient jouer les pouvoirs publics et les organisations du secteur privé dans la promotion de l'établissement de ces parcs au Canada.*
- ➔ *Dans la mesure du possible, tenir compte davantage des facteurs économiques et environnementaux dans l'élaboration des cartes routières technologiques actuelles et prévues pour déterminer les possibilités de développement technologique qui contribueront à la compétitivité sur les futurs marchés où les contraintes liées à l'environnement devraient avoir une grande incidence.*
- ➔ *Créer et maintenir dans Strategis un site Web sur la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada, présentant notamment des rapports d'étape sur la mise en œuvre des mesures prévues dans la Stratégie, les liens avec les ressources du Ministère (par exemple, le Bureau virtuel et le Carrefour des consommateurs) et des renseignements provenant de sources autres qu'Industrie Canada, y compris les pratiques exemplaires du secteur privé.*
- ➔ *Mettre à jour et enrichir la prochaine version des Solutions environnementales canadiennes pour intégrer à cette base de données les technologies de l'information et des communications à avantage concurrentiel.*
- ➔ *Mener deux études pour déterminer les avantages de la diffusion intersectorielle des technologies qui contribuent au développement durable et les obstacles à celle-ci : 1) les technologies de production non polluantes et 2) les technologies de l'information et des communications à avantage concurrentiel.*

3.3 Commerce et investissement

Objectif stratégique

Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger

Priorités

- i) *Politique commerciale – promouvoir l'établissement de règles internationales qui favorisent la réalisation des objectifs en matière de développement durable*
- ii) *Promotion du commerce et investissement – encourager l'investissement dans le savoir, les méthodes, les technologies et les produits canadiens qui favorisent la réalisation des objectifs en matière de développement durable et en promouvoir l'exportation*

3.3.1 Politique commerciale

Sous l'effet de la libéralisation des échanges et de l'investissement – force majeure qui sous-tend le développement économique à l'échelle mondiale –, l'interdépendance des économies de la planète augmente de plus en plus. Doté d'une économie ouverte où les échanges commerciaux représentent environ 74 p. 100 du PIB, exportations et importations combinées, le Canada doit améliorer la compétitivité internationale de ses entreprises et veiller à ce que le système des échanges commerciaux soit équitable et ouvert. C'est pourquoi il est signataire de plusieurs accords commerciaux mondiaux, régionaux et bilatéraux qui favorisent la libéralisation des échanges.

Par ailleurs, le Canada tente également de relever, avec d'autres pays, des défis environnementaux mondiaux et régionaux tels que les changements climatiques, le commerce des déchets dangereux, l'appauvrissement de l'ozone, la diminution de la diversité biologique et le transport des polluants atmosphériques sur de grandes distances. Seule la coopération internationale permet d'aborder efficacement ces questions. Le Canada cherche à négocier

des engagements dans ces domaines d'une manière qui permette d'atteindre les objectifs environnementaux tout en tenant compte des répercussions économiques et de leur répartition entre les pays.

Ces tendances parallèles sont étroitement intégrées dans le contexte du développement durable. Les liens entre l'environnement et le commerce à l'échelle mondiale sont complexes. La libéralisation des échanges joue un rôle important en favorisant le développement durable grâce à la création de richesse à l'échelle de la planète et, en particulier, dans les pays qui étaient auparavant peu développés. Elle peut également ouvrir la voie au commerce de connaissances, de technologies, de produits et de services qui favorisent la réalisation des objectifs économiques, environnementaux et sociaux du développement durable.

Rôle d'Industrie Canada

L'objectif principal de la politique commerciale du Canada consiste à créer un système de règles internationales qui maximise la compétitivité du pays sur la scène internationale, tout en ouvrant les marchés mondiaux. Industrie Canada joue un rôle important dans l'élaboration de la politique commerciale canadienne. Parmi ses activités, mentionnons l'évaluation constante des barrières tarifaires ou non tarifaires, des règles d'origine, des règles commerciales et des marchés publics ainsi que des aspects relatifs au commerce dans la politique sur la concurrence, les télécommunications, la propriété intellectuelle, la politique de réglementation et les normes.

Industrie Canada joue également un rôle de plus en plus important dans le domaine du commerce et de l'environnement. Le Ministère fait partie de la délégation canadienne au sein du Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a participé à l'examen des règles commerciales visant à déterminer si elles sont suffisamment souples pour régir l'utilisation de mesures commerciales dans les accords multilatéraux portant sur l'environnement. En travaillant avec d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada en est arrivé, en accord avec d'autres pays membres de l'OMC, à la conclusion que le système multilatéral d'échanges commerciaux permet de tenir compte davantage des considérations environnementales sans porter atteinte à son caractère

ouvert, équitable et non discriminatoire. Le Comité se penche entre autres en ce moment sur l'établissement de lignes directrices pour l'élaboration et la gestion des futurs accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement.

De concert avec Environnement Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada contribue à établir la position du Canada en ce qui a trait à la négociation des accords multilatéraux et régionaux dans le domaine de l'environnement. Comme dans le cas de l'élaboration des politiques environnementales intérieures, le Ministère a pour objectif de veiller à ce que l'on tienne compte des considérations relatives au commerce et à la compétitivité et du point de vue des consommateurs. Il cherche également à faire en sorte que les accords encouragent l'innovation dans le secteur privé, qu'ils soient compatibles avec les obligations et les politiques du Canada en matière de commerce international et qu'ils protègent ses intérêts à long terme sur le plan de la compétitivité.

La collaboration d'Industrie Canada avec Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour promouvoir la reconnaissance mutuelle des évaluations de nouveaux produits chimiques par les pays signataires de l'*Accord de libre-échange nord-américain* constitue un exemple du travail d'Industrie Canada. La reconnaissance mutuelle serait avantageuse pour le Canada, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental, car elle permettrait l'élimination de barrières commerciales et l'introduction de nouveaux produits chimiques écologiques que l'on peut déjà se procurer aux États-Unis. Grâce à la reconnaissance des évaluations de nouveaux produits chimiques effectuées aux États-Unis, le processus d'évaluation canadien gagnerait en efficacité.

Reconnaissant la complexité des questions environnementales internationales de même que la relation entre le commerce et l'environnement, Industrie Canada continuera de travailler avec d'autres ministères et d'autres intervenants pour que les politiques en matière de commerce et d'environnement s'appuient mutuellement.

Éléments du plan d'action – Politique commerciale

- ➔ *Continuer d'appuyer les efforts du gouvernement canadien sur les tribunes internationales pour que l'on se penche sur la prise en compte des questions économiques et environnementales au niveau mondial (par exemple, par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce, de la Commission du développement durable des Nations Unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Commission de coopération environnementale).*
- ➔ *Travailler avec les principaux ministères fédéraux, en consultation avec les clients, à l'élaboration de lignes directrices susceptibles de déboucher sur un « cadre de réglementation » qu'on examinerait à l'échelle internationale et qui orienterait l'élaboration et la négociation d'accords multilatéraux en matière d'environnement.*

3.3.2 Promotion du commerce et investissement

Plusieurs pays commencent à intégrer les concepts relatifs au développement durable à la formulation de leurs politiques nationales, à leur processus décisionnel et à leurs investissements. Cette tendance favorise les mesures visant à mettre en œuvre les principes du développement durable dans les politiques, les programmes et les activités des pays. Elle encourage également les entreprises qui pratiquent le commerce à prendre en considération la perspective du développement durable quand elles prennent des décisions.

Le marché mondial du savoir, des produits, des pratiques et des technologies qui contribuent au développement durable est en plein essor. Le marché mondial des technologies environnementales devrait devenir très important d'ici le tournant du siècle. Il existe un marché en rapide expansion pour les technologies de l'information, les biotechnologies et les autres technologies à avantage concurrentiel. Les débouchés qui s'offrent vont au-delà de l'exportation de technologie et comprennent

des innovations majeures dans les mesures institutionnelles, les outils d'intervention et les pratiques commerciales.

Le Canada est bien placé pour s'approprier une part importante de ce marché. Par exemple, notre savoir-faire dans le domaine de l'équipement de lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, comme les épurateurs-laveurs et les filtres ultra-fins, et la tendance à l'innovation dans la mise au point de techniques de prévention de la pollution donnent au Canada de solides assises sur le marché intérieur en vue de l'exportation.

Le rythme et la nature du développement technologique au Canada influent sur la capacité du pays à accroître sa part du marché mondial. Un cadre stratégique qui s'attaque aux problèmes environnementaux et crée de puissants stimulants à l'innovation peut renforcer la capacité du Canada à concevoir et à exporter des technologies favorisant le développement durable. Grâce à des mécanismes tels que la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement (SICE), on peut accroître cette capacité afin d'augmenter les possibilités de commercialisation des technologies environnementales canadiennes en préconisant, par exemple, la vérification indépendante des allégations de performance.

Le Canada a également la possibilité d'exporter son savoir-faire scientifique, des mesures institutionnelles novatrices (par exemple, les accords de coopération et les partenariats conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces, les entreprises et les milieux intéressés à l'environnement), et des outils d'intervention novateurs tels que les instruments économiques et les codes volontaires.

Rôle d'Industrie Canada

La Stratégie canadienne pour le commerce international (SCCI) est le point de convergence des efforts d'Industrie Canada en matière de développement du commerce international. Elle constitue le cadre à l'intérieur duquel le Ministère et le MAECI travaillent de concert avec les provinces et le secteur privé à la coordination des activités de promotion du commerce et de l'investissement canadiens. La SCCI est étroitement liée aux initiatives d'« Équipe

Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement (SICE)

La SICE englobe 22 initiatives ainsi que des activités et des programmes gouvernementaux nouveaux et continus qui soutiennent la croissance de l'industrie canadienne de l'environnement. Dix de ces initiatives visent à améliorer l'accès de l'industrie aux marchés intérieur et étrangers, par différents moyens :

- recueillir des renseignements sur les marchés intérieur et étrangers
- diffuser des renseignements sur les marchés par l'intermédiaire du *Bureau virtuel* de l'industrie environnementale
- renseigner les représentants commerciaux à l'étranger sur l'industrie de l'environnement et mettre à leur disposition le CD-ROM des Solutions environnementales canadiennes, afin de promouvoir le savoir-faire canadien
- préconiser la vérification indépendante des allégations de performance des nouvelles technologies environnementales et accroître leurs possibilités de commercialisation à l'étranger
- permettre aux entreprises canadiennes de tirer des avantages commerciaux des accords internationaux en les aidant à rencontrer des représentants sur de nouveaux marchés
- favoriser la formation d'alliances stratégiques pour donner aux PME la capacité collective d'offrir aux clients un « service complet »
- sensibiliser davantage l'industrie à l'aide à l'exportation qu'offre le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations
- renforcer la participation de l'industrie aux projets financés dans le cadre de l'Aide publique au développement.

Canada », qui ont ouvert des débouchés pour les entreprises canadiennes en Chine, en Corée du Sud, en Thaïlande, aux Philippines, en Amérique latine, en Inde, au Pakistan, en Indonésie et en Malaisie. En outre, Industrie Canada dirige bon nombre des 27 équipes sectorielles nationales composées d'intervenants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé.

L'une des activités fondamentales des équipes sectorielles nationales consiste à élaborer chaque année des stratégies sectorielles. Ces stratégies donnent un aperçu des débouchés prometteurs à l'étranger et décrivent les tendances, les défis et les possibilités qui se dessinent sur les principaux marchés. Plus de la moitié des 22 stratégies sectorielles renferment des éléments qui favorisent le développement durable. Ajoutons qu'une équipe sectorielle nationale a été mise sur pied pour l'industrie canadienne de l'environnement et qu'elle a défini une stratégie sectorielle.

Industrie Canada est également un intervenant clé dans plusieurs accords internationaux en matière de sciences et de technologie conclus, par exemple, avec l'Union européenne, le Japon et l'Allemagne. Ces accords aident l'industrie canadienne à continuer d'avoir accès aux technologies exemplaires provenant de l'étranger, en participant à des activités internationales de recherche-développement. Plusieurs de ces ententes sont fortement axées sur le développement durable. Par exemple, aux termes de l'accord en matière de sciences et de technologie conclu avec l'Allemagne, qui relève d'Industrie Canada, des entreprises canadiennes ont participé à la dépollution de l'ex-Allemagne de l'Est.

La SICE a également appuyé le rôle direct d'Industrie Canada en facilitant le transfert d'un éventail de technologies de production non polluantes. Ainsi, dans le cadre d'un protocole d'entente Canada-Pologne, le Ministère a dirigé des missions commerciales destinées à promouvoir les technologies canadiennes dans les domaines de la gestion des déchets dangereux, de la production d'énergie électrique à petite échelle, des sources de carburant biogazeux et du traitement des eaux usées.

Dans le cadre de l'initiative de la SICE visant à appuyer les alliances stratégiques, Industrie Canada a collaboré avec Environnement Canada et de nombreuses PME, afin de leur faciliter l'accès aux marchés d'exportation. Mentionnons notamment la diffusion de renseignements commerciaux, la tenue d'ateliers destinés à ouvrir des portes dans

les marchés en développement et l'aide apportée aux PME pour la formation d'alliances stratégiques leur permettant d'offrir une gamme complète de services, ce qui, par ricochet, les aidera à percer sur les marchés étrangers. À ce jour, deux consortiums ont été mis sur pied dans le but d'entreprendre des projets en Amérique du Sud. L'un d'eux fournit des produits et des services parfaitement intégrés dans le secteur des pâtes et papiers, tandis que l'autre fournit des services environnementaux, des technologies et un savoir-faire dans les domaines de l'eau, des sols et des déchets.

Dans le cadre d'une initiative de la SICE, les représentants commerciaux d'Industrie Canada à l'étranger ont reçu une formation qui leur permet de mieux promouvoir l'industrie canadienne de l'environnement, et ils reçoivent de l'information qui les aide à jumeler les sociétés canadiennes à des projets sur les marchés étrangers. Les Solutions environnementales canadiennes ont été mises à la disposition de nombreux pays en développement. Cet important produit d'information est offert sur CD-ROM et diffusé sur Internet.

Industrie Canada travaille avec le MAECI, l'industrie et les gouvernements d'autres pays dans le but de maintenir les investissements étrangers directs au Canada et d'en attirer de nouveaux. Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC), nouveau service d'investissement mis sur pied par Industrie Canada en partenariat avec le MAECI, s'adresse particulièrement aux multinationales et aux entreprises à forte croissance de secteurs clés tels que les technologies de l'information, l'automobile, les sciences de la vie, l'agroalimentaire, l'aérospatiale, les produits chimiques, les produits forestiers et matériaux de construction et les mines.

Élément du plan d'action – Promotion du commerce et investissement

- ➔ *Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement et des 22 initiatives qu'elle englobe, en examiner l'efficacité et envisager l'élaboration d'une stratégie de suivi.*

3.4 Intendance et gestion

Objectif stratégique

Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable

Priorités

- i) Prise de décisions plus éclairées – prendre des décisions reposant sur une sensibilisation sans cesse croissante aux incidences économiques, environnementales et sociales des activités actuelles ou proposées et sur une compréhension de plus en plus grande de ces incidences*
- ii) Écologisation des opérations – veiller à ce que les opérations matérielles de tous les jours à Industrie Canada aient le minimum d'incidences sur l'environnement*

3.4.1 Prise de décisions plus éclairées

Les ministères fédéraux doivent veiller à ce que les décisions qu'ils prennent relativement aux politiques, aux programmes et aux projets soient fondées sur un examen attentif des répercussions environnementales, sociales et économiques de leurs activités. Industrie Canada prend plusieurs mesures en ce sens et il travaillera en collaboration avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau fédéral de développement régional – Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest ainsi qu'avec d'autres ministères dans le but de partager le savoir et d'assurer une coordination au besoin. Toutes leurs initiatives ont pour objet de sensibiliser les gestionnaires et les employés du Ministère, de même que les clients, les intervenants et d'autres parties intéressées, aux questions relatives au développement durable et

de leur permettre de mieux les comprendre. Elles nous aideront également à modifier notre façon de faire des affaires.

Amélioration des programmes existants

Les études de base constituent un outil important qui aide à mieux comprendre dans quelle mesure les programmes du Ministère contribuent au développement durable, ce qui lui permettra d'améliorer constamment la conception et l'exécution de ses programmes.

Industrie Canada aide le gouvernement à respecter l'engagement qu'il a pris d'entreprendre une vaste étude de base portant sur les subventions, les taxes et impôts et les autres obstacles fiscaux qui entravent l'adoption de saines pratiques environnementales. Le Ministère a peu de grands programmes de subventions. Toutefois, pour donner suite à une recommandation, il a évalué le programme Entreprise autochtone Canada. L'évaluation a révélé que ce programme contribue réellement au développement durable. Industrie Canada évaluera en 2001 un autre de ses programmes, soit Partenariat technologique Canada, en utilisant un large éventail de critères d'évaluation, dont les incidences sur l'environnement et le développement durable.

Les évaluations environnementales permettent également d'améliorer les programmes existants. Le Ministère a établi un processus pour entreprendre des évaluations environnementales au besoin, aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Le système en place prévoit l'utilisation d'un guide de procédures, la formation et la coordination des agents d'évaluation environnementale ainsi que l'inscription des évaluations ministérielles dans l'Index fédéral des évaluations environnementales.

Bien qu'il soit important d'analyser les programmes existants, Industrie Canada concentrera ses efforts à l'avenir sur des approches novatrices, pour intégrer les concepts du développement durable aux nouvelles politiques et aux nouveaux programmes.

Partenariat technologique Canada (PTC)

Comme il s'agit d'un programme relativement nouveau, le Ministère s'est attaché à l'intégration des critères et des indicateurs relatifs au développement durable dans le cadre d'évaluation, afin de mesurer le succès de PTC.

Le cadre d'évaluation fournit un mécanisme intégré qui permet d'évaluer la performance à moyen et à long terme d'après un large éventail de critères, y compris les incidences sur l'environnement et le développement durable. Il souligne que l'environnement et le développement durable sont des facteurs essentiels à prendre en considération au cours de la mise en œuvre et de l'examen de PTC.

Parmi les incidences à long terme en matière de développement durable, mentionnons :

- une meilleure performance environnementale selon les indicateurs
- la création et le maintien d'emplois de qualité supérieure
- l'accroissement de la production et des ventes canadiennes sur de nouveaux marchés
- les retombées technologiques et la diffusion de la technologie
- l'amélioration de la compétitivité à l'échelle mondiale.

Lorsqu'il évalue des projets à des fins de financement, le Ministère tient compte de la mesure dans laquelle ils sont susceptibles de produire des avantages sur les plans économique, environnemental et social. En outre, il examine les projets aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Nouvelles politiques et nouveaux programmes

À titre de ministère axé sur les politiques auquel est dévolu un important mandat économique, Industrie Canada reconnaît l'importance de tenir compte des aspects environnementaux et sociaux dans les décisions concernant ses politiques

et ses programmes. Le Ministère est déterminé à se donner de meilleurs moyens d'évaluer, sous l'angle du développement durable, les politiques et les programmes proposés et à intégrer dès que possible ce type d'évaluations au processus.

Le Ministère dispose d'une gamme d'activités pour intégrer à ses nouvelles politiques et à ses nouveaux programmes les considérations relatives au développement durable. Il a acquis de l'expérience dans l'intégration des critères du développement durable aux cadres de compétitivité sectorielle (section 3.2.1), aux évaluations environnementales, aux cadres d'évaluation, à la recherche et à la formation. Les partenariats avec d'autres ministères et avec des intervenants du secteur privé contribuent au développement d'un savoir-faire dans chacun de ces domaines.

Évaluation environnementale – Industrie Canada fait partie du groupe de travail sur l'évaluation stratégique de l'environnement, que préside l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le groupe de travail est le point de convergence des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour intégrer les évaluations environnementales aux nouvelles politiques et aux nouveaux programmes. Il a récemment produit un module de formation qui, en s'inspirant des méthodes et des expériences des ministères fédéraux et des milieux internationaux, propose une façon simple et pratique de procéder à l'évaluation environnementale des politiques et des programmes. Le Ministère reconnaît l'importance d'établir un mécanisme amélioré pour les politiques et les programmes qu'il instaure.

Cadres d'évaluation – Un moyen de s'assurer que les nouveaux programmes contribuent au développement durable consiste à intégrer des critères pertinents aux cadres d'évaluation des programmes. Industrie Canada l'a fait pour Partenariat technologique Canada, et il se servira de ce cadre pour évaluer l'efficacité du programme. Le Ministère considère ce type de cadre comme un moyen prometteur de promouvoir le développement durable dans ses programmes.

Entreprise autochtone Canada (EAC)

Le Ministère a mené une étude de base portant sur EAC. À cette fin, il a procédé à une analyse quantitative de la performance du programme en réalisant des évaluations environnementales ayant trait aux projets assujettis à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et à une évaluation qualitative de l'intégration du développement durable dans ses autres projets et dans ses perspectives et ses pratiques commerciales. L'étude a confirmé qu'EAC contribue aux volets économiques, environnementaux et sociaux du développement durable.

Selon les évaluations environnementales réalisées à l'égard d'EAC en 1996-1997, environ 7 p. 100 de ses projets étaient d'ordre matériel (par exemple, construction d'immeubles commerciaux et modification d'installations de production) et exigent une évaluation environnementale aux termes de la LCEE. Les autres touchaient la promotion des affaires, la recherche et le soutien d'entreprises en développement ainsi que les plans financiers.

Sur le plan qualitatif, le programme intègre le développement durable à ses perspectives et à ses pratiques commerciales en prenant appui sur les principes autochtones de gestion des ressources. D'après le Ministère, il est prioritaire que les Canadiens comprennent l'importance de combiner les applications commerciales des nouvelles technologies et le savoir traditionnel en écologie.

Recherche – Pour permettre une meilleure compréhension globale des relations qui existent entre les facteurs économiques, environnementaux et sociaux, le Ministère effectue des recherches à l'interne sur différentes questions, notamment :

- les liens entre la politique environnementale et la compétitivité
- les indicateurs du développement durable
- les obstacles à la diffusion intersectorielle des technologies à avantage concurrentiel
- les outils reposant sur les mécanismes du marché et les outils d'utilisation volontaire pour la gestion de l'environnement
- les mesures possibles concernant les changements climatiques
- l'application de l'analyse coûts-avantages à la réglementation environnementale.

Industrie Canada participe également à un programme de recherche interministériel portant sur des questions relatives au développement durable. Il s'appuie sur les résultats de la recherche pour

prendre des décisions plus éclairées à l'égard des nouvelles politiques et des nouveaux programmes.

Formation – Industrie Canada offre à ses employés un éventail de cours de formation. Il est particulièrement efficace dans la formation des agents de programme et des analystes de la politique en ce qui touche les analyses commerciales et économiques. Ces cours aident les employés à demeurer à jour dans leur domaine et leur permettent d'apprendre de nouveaux concepts et de développer une approche interdisciplinaire dans l'exercice de leurs fonctions. Le Ministère misera sur cet atout pour renforcer les connaissances et les compétences relatives au développement durable. En définitive, une meilleure compréhension du développement durable améliorera la capacité d'analyse d'Industrie Canada et lui permettra de donner de meilleurs conseils à ses gestionnaires, à d'autres ministères, aux gens d'affaires, aux consommateurs et aux autres groupes qui se penchent sur les questions de développement durable.

Sensibilisation et compréhension – Industrie Canada continuera à sensibiliser ses employés au développement durable et à les aider à mieux comprendre ce concept, grâce à une série de mesures progressives destinées à l'expliquer et à montrer comment il se traduit dans les activités quotidiennes. L'établissement de la première Stratégie de développement durable du Ministère a été, en soi, une expérience enrichissante qui a permis de mettre la question en évidence tant au sein du Ministère qu'auprès des clients, des intervenants et d'autres parties, au cours du processus de consultation. La diffusion à l'échelle du Ministère de messages généraux concernant les efforts d'Industrie Canada en matière de développement durable permet de sensibiliser les employés de plus en plus à la question et de cultiver leur intérêt à cet égard.

Mise en œuvre de la Stratégie

Le succès de la première Stratégie de développement durable d'Industrie Canada repose en grande partie sur l'engagement de ses gestionnaires et de ses employés.

La haute direction d'Industrie Canada a participé à l'élaboration de la Stratégie et elle sera directement chargée de sa mise en œuvre. À l'étape de la planification, elle en a orienté l'élaboration et s'est penchée sur des éléments déterminants tels que l'étude de la question, les documents d'information et la Stratégie proprement dite. La haute direction continuera de participer directement à la mise en œuvre de la Stratégie en faisant régulièrement le point sur l'état d'avancement des travaux.

Par ailleurs, les employés provenant de différents centres de responsabilité à la grandeur du Ministère ont aussi participé à l'élaboration de la Stratégie et ils prendront part à la mise en œuvre des mesures prévues. En outre, on déploiera constamment des efforts pour sensibiliser les employés au développement durable grâce à la recherche, à la formation et à la discussion et pour les aider à comprendre ce concept.

Éléments du plan d'action – Prise de décisions plus éclairées

- ➔ *Les améliorations constantes apportées au processus d'évaluation environnementale des projets, l'approche à l'égard de la formation et le recours au réseau des coordonnateurs de l'environnement d'Industrie Canada se poursuivent. À mesure qu'évolueront les nouveaux programmes tels que Partenariat technologique Canada, les coordonnateurs des services environnementaux recevront une formation sur la manière d'effectuer une évaluation environnementale et d'en rendre compte aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*
- ➔ *Travailler avec les gestionnaires de programmes et de politiques d'Industrie Canada pour que les cadres d'évaluation des initiatives récentes et nouvelles intègrent, au besoin, les critères de développement durable (sur le modèle du cadre d'évaluation de Partenariat technologique Canada).*

- ➔ *De concert avec l'industrie, les consommateurs, d'autres ministères et des organisations non gouvernementales, entreprendre des recherches et des analyses sur les politiques à l'appui des objectifs stratégiques du Ministère en insistant sur les facteurs qui contribuent au développement durable dans une économie fondée sur le savoir.*
- ➔ *Élaborer, à l'intention des agents chargés des politiques et des programmes, une formation portant sur les concepts et les pratiques en matière de développement durable ainsi que des outils pratiques mis au point par les autres ministères et le secteur privé. Les agents pourront s'en servir dans des initiatives ministérielles telles que les cadres de compétitivité sectorielle, Partenariat technologique Canada et les cartes routières technologiques.*
- ➔ *Dans le cadre d'un projet pilote, concevoir et évaluer une approche pour réaliser des évaluations environnementales améliorées à l'égard des nouvelles politiques et des nouveaux programmes d'Industrie Canada. Cette initiative comprendra la formation du personnel choisi pour effectuer ces évaluations.*
- ➔ *À l'aide des médias électroniques, présenter à l'échelle du Ministère des messages et des renseignements généraux pour promouvoir les méthodes administratives respectueuses de l'environnement. Des articles sur les concepts relatifs à l'environnement et au développement durable paraîtront dans le bulletin ministériel d'Industrie Canada et donneront des exemples d'initiatives en cours ou à venir au Ministère concernant le développement durable.*

3.4.2 Écologisation des opérations

Industrie Canada prend des mesures pour rendre ses opérations plus écologiques dans la mesure du possible. Il s'agit entre autres de faire en sorte que le Ministère exerce ses activités d'une manière compatible avec les principes de la bonne intendance de l'environnement, lesquels exigent que le Ministère protège les ressources environnementales qui sont sous son autorité ou son influence et qu'il en favorise une utilisation axée sur le développement durable.

Le Ministère reconnaît que les effets cumulatifs de nombreuses améliorations modestes ayant trait à ses activités – comme celles qui touchent ses bureaux (par exemple, la consommation d'énergie dans les immeubles et l'utilisation de papier et de fournitures) et ses véhicules (par exemple, la consommation d'énergie et les émissions) – peuvent se solder par des avantages importants sur le plan de l'environnement. En outre, Industrie Canada reconnaît qu'il lui incombe à titre de ministère fédéral d'adopter des pratiques exemplaires, particulièrement s'il veut promouvoir efficacement le développement durable auprès de ses clients de l'industrie.

Les mesures relatives à l'écologisation du Ministère sont axées sur des améliorations apportées au cadre de gestion de l'environnement, la constitution d'un corpus d'information environnementale de référence et des initiatives rentables dans des domaines où il y a de fortes chances d'obtenir des avantages sur le plan de l'environnement.

Amélioration du cadre de gestion de l'environnement

Selon son approche actuelle à l'égard de la gestion de l'environnement, le Ministère encourage les gestionnaires à intégrer les questions environnementales aux décisions qu'ils prennent au jour le jour et il s'appuie sur chacun d'eux à ce chapitre. Certains éléments d'un cadre de gestion de

l'environnement, notamment les objectifs généraux et les critères de planification, sont actuellement en place; de plus, des mesures ont déjà été prises à propos de questions telles que les déchets dangereux, le recyclage du papier et l'efficacité des combustibles et des carburants. L'élaboration de la Stratégie de développement durable incite cependant le Ministère à adopter une approche plus systématique, qui lui permettra de répondre davantage aux préoccupations environnementales.

Au Canada et ailleurs dans le monde, les organisations reconnaissent que la gestion efficace des questions environnementales exige la même sorte d'outils que ceux dont elles se servent pour gérer d'autres aspects essentiels de leurs activités, tels que les finances et les ressources humaines. Bon nombre envisagent d'adopter un système de gestion de l'environnement (SGE) en bonne et due forme et procèdent à l'évaluation des avantages de différents modèles, tels que les normes de gestion environnementale de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (série 14000), le Système de gestion volontaire de l'environnement de l'Association canadienne de normalisation (CSA) (CSA Z-750), et les pratiques exemplaires d'autres organisations des secteurs public et privé.

Le Ministère évalue son approche actuelle à l'égard des questions environnementales en fonction de modèles applicables de SGE. À partir de cette évaluation, il précisera sa stratégie et la rendra plus globale et plus systématique. L'objectif consiste à mettre en place un SGE efficace et efficient et à l'intégrer aux systèmes ministériels de planification des activités. Le SGE permettra d'aborder diverses questions, telles que les politiques, les objectifs, les échéances, les rôles et les responsabilités, la formation et la sensibilisation ainsi que la mesure de la performance. Il établira également un cadre de planification, qui englobera notamment une approche commune au sujet des installations avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Mise au point de données de référence sur l'environnement

Le SGE exige des données de référence sur les aspects environnementaux des activités du Ministère pour choisir les priorités, établir les objectifs ainsi que les mesures de la performance et planifier de façon efficace. La stratégie du Ministère consistera à recueillir l'information existante dans les bases de données ministérielles et à obtenir certains renseignements supplémentaires auprès d'installations et d'organisations particulières. Les données de référence, qui seront structurées en fonction d'aspects environnementaux clés, porteront notamment sur les activités sous-jacentes telles que les installations, la superficie des locaux, le nombre de véhicules, la consommation d'énergie, le volume de déchets, l'efficacité énergétique et le taux de recyclage. En outre, elles permettront de déterminer les risques et les possibilités connexes, les lacunes au chapitre de l'information et les indicateurs de la performance possibles. Si l'évaluation des risques et des possibilités et les lacunes au chapitre de l'information le justifient, le Ministère procédera à des vérifications pour recueillir des renseignements supplémentaires.

Mise en œuvre de mesures prioritaires

Bien que l'établissement d'un SGE et la collecte de données de référence soient importants, ils ne devraient pas retarder la mise en œuvre de mesures rentables qui peuvent manifestement générer des avantages sur le plan de l'environnement. Le Ministère met en application une série de mesures prioritaires dans les domaines suivants :

- conservation de l'énergie et de l'eau
- approvisionnements écologiques
- gestion du parc automobile
- réduction et recyclage des déchets non dangereux
- gestion des produits dangereux.

Les échéances seront basées sur les engagements pris par le gouvernement fédéral dans son ensemble (par exemple, réduction des déchets de 50 p. 100 d'ici l'an 2000) et sur des jalons dans le processus (par exemple, établissement de listes de fournisseurs écologiques d'ici janvier 2000). Au terme de l'enquête de base, le *Plan d'action concernant l'écologisation des opérations* sera revu et mis à jour.

Élément du plan d'action – Écologisation des opérations

→ *Travailler à la mise en œuvre du Plan d'action concernant l'écologisation des opérations pour que les activités du Ministère soient conformes aux principes et aux pratiques de la bonne intendance environnementale. Parmi les principaux éléments du plan d'action, mentionnons la conception d'un système de gestion de l'environnement plus complet et son intégration au système de planification des activités du Ministère, l'élaboration de données de référence sur l'environnement et, enfin, la mise en œuvre d'une série de mesures prioritaires dans des champs d'activité précis.*

4. Mesure des progrès accomplis

Pour mesurer les progrès accomplis, il faut déterminer la différence que feront les efforts déployés par Industrie Canada dans le cadre de cette première Stratégie de développement durable et en rendre compte. Dans la présente section, le Ministère expose les mesures initiales qu'il prendra pour établir un système permettant de recueillir l'information sur la performance dont il a besoin pour la gestion continue et l'établissement de rapports. Industrie Canada a à cœur de déterminer les résultats qu'il doit obtenir pour montrer concrètement comment son orientation stratégique se traduit en action efficace.

Approche à l'égard de la mesure des progrès accomplis

Industrie Canada adopte deux grandes perspectives à l'égard de la mesure des progrès réalisés. Au niveau des projets, la mesure des progrès suppose que l'on évalue les résultats des différentes initiatives et que l'on veille à ce que les gestionnaires et les employés comprennent bien comment leurs activités quotidiennes contribuent à la réalisation des buts et des priorités du Ministère dans son ensemble. Au niveau du Ministère, la mesure du rendement porte sur l'engagement de l'organisation à l'égard des objectifs stratégiques et du changement. La haute direction surveillera la mise en œuvre de la Stratégie et veillera à ce que le Ministère possède les moyens organisationnels nécessaires pour atteindre les résultats escomptés à long terme. Industrie Canada met actuellement au point un système de mesure et de compte rendu qui répond aux besoins, tant au niveau des projets qu'à celui du Ministère.

Mesure des résultats de chaque initiative

La première Stratégie de développement durable d'Industrie Canada prévoit des mesures précises qui sont l'expression concrète des priorités du Ministère, à court et à moyen terme, dans le domaine du développement durable.

Afin de favoriser une gestion axée sur les résultats, le Ministère met au point un système de surveillance constante destiné à mesurer les progrès et les réalisations de chaque initiative. Le système repose sur une formulation claire des résultats prévus à court terme et des indicateurs qui serviront à mesurer à quel point les résultats escomptés ont été atteints.

Bon nombre des initiatives font appel à des partenariats car cette approche va souvent de pair avec les progrès en matière de développement durable. Par conséquent, la réalisation des résultats désirés échappe souvent à l'autorité ou à l'influence directe du Ministère. Dans la mesure du possible, les résultats prévus à court terme dans la présente Stratégie se situeront à un niveau où l'on peut mesurer les réalisations et les attribuer aux mesures prises par le Ministère. Cette façon de procéder renforce la reddition des comptes au public par Industrie Canada.

Le cadre de mesure de la performance renforce l'engagement du Ministère à l'égard des résultats et c'est l'une des principales caractéristiques de son approche en la matière. Le cadre établit un équilibre entre le souci classique de la *production* liée à des mesures précises et une perspective axée sur les *résultats* escomptés qui contribuent à la réalisation des objectifs sur le plan du développement durable.

Objectifs stratégiques et résultats prévus à court terme

Objectif stratégique <i>Climat du marché – Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable</i>	
Priorités	Résultats prévus à court terme
Règlements et services axés sur le marché	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des liens entre la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> et le développement durable
Arguments logiques à la base d'une politique privilégiant le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances et de la collaboration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique qui permettra de relever les défis prioritaires liés au développement durable grâce au savoir-faire concernant l'économie, le commerce, les consommateurs et d'autres facteurs relatifs au marché • Pouvoirs publics, entreprises, consommateurs et groupes environnementalistes mieux renseignés sur les conditions dans lesquelles on est le plus susceptible d'améliorer l'efficacité des codes volontaires en publiant l'information connexe • Meilleures possibilités d'utilisation d'outils d'intervention tels que les initiatives volontaires pour favoriser le développement durable grâce à la recherche connexe • Sensibilisation accrue au recours éventuel à des initiatives volontaires par les entreprises grâce à la détermination des domaines où il y a matière à amélioration et des secteurs se prêtant à de nouvelles initiatives volontaires
Choix des consommateurs et marché	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure prise en compte du point de vue des consommateurs dans la formulation de la politique en matière de développement durable grâce à la recherche sur la consommation, aux partenariats, aux réseaux et au travail de représentation
Objectif stratégique <i>Innovation – Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable</i>	
Priorités	Résultats prévus à court terme
Méthodes et outils novateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure prise en compte de la perspective du développement durable dans les cadres de compétitivité sectorielle • Communication d'information aux milieux d'affaires, notamment aux PME, et exercice d'une influence sur ces milieux grâce à des études de cas montrant les avantages de la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement tels que celui de la norme ISO 14001 • Meilleure détermination de l'utilisation éventuelle des indicateurs d'écocoefficience pour inciter les entreprises à les appliquer grâce à certaines recherches • Soutien accru à l'utilisation de systèmes de normes volontaires pour promouvoir le développement durable par l'entremise du représentant fédéral au Conseil canadien des normes
Développement et diffusion de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et adoption de nouvelles technologies favorisant la réalisation des objectifs en matière de développement durable, principalement grâce au programme Partenariat technologique Canada • Sensibilisation accrue à l'application éventuelle des parcs éco-industriels grâce à une enquête sur les sites potentiels et à un examen des rôles • Meilleure compréhension des possibilités de développement éventuel de technologies favorisant la réalisation des objectifs en matière de développement durable par certains secteurs industriels grâce aux cartes routières technologiques • Sensibilisation accrue aux initiatives axées sur le développement durable grâce à l'établissement d'un site Web sur le développement durable dans <i>Strategis</i>

Objectifs stratégiques et résultats prévus à court terme (suite)

	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des Solutions environnementales canadiennes dans le but de diffuser à l'intention des entreprises de nouveaux renseignements sur les technologies de l'information et des communications à avantage concurrentiel • Meilleure compréhension des obstacles à la diffusion des technologies de l'information et des communications ainsi que des technologies de production non polluantes grâce à la réalisation d'études spéciales
Objectif stratégique <i>Commerce et investissement – Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger</i>	
Priorités	Résultats prévus à court terme
Politique commerciale	<ul style="list-style-type: none"> • Participation continue aux délégations canadiennes de façon à préserver les intérêts des intervenants d'une manière établissant un juste équilibre entre les objectifs économiques et environnementaux • Coopération entre les principaux ministères fédéraux pour la formulation de lignes directrices en vue de la négociation d'accords internationaux dans le domaine de l'environnement
Promotion du commerce et investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux débouchés sur les marchés intérieur et étrangers pour les entreprises canadiennes du secteur de l'environnement grâce à la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement • Meilleur marketing des entreprises canadiennes du secteur de l'environnement grâce à un meilleur accès aux programmes, aux services et aux renseignements stratégiques du gouvernement fédéral
Objectif stratégique <i>Intendance et gestion – Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable</i>	
Priorités	Résultats prévus à court terme
Prise de décisions plus éclairées	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure prise en compte des critères de développement durable dans les cadres d'évaluation de programmes visés • Évaluations environnementales de projets améliorées grâce à la formation des agents et à une meilleure coordination • Recherche stratégique portant sur les facteurs qui contribuent au développement durable dans une économie fondée sur le savoir • Meilleure connaissance des concepts liés au développement durable et des méthodes connexes grâce à la formation des agents affectés aux politiques et aux programmes • Meilleure compréhension des approches à l'égard de l'évaluation environnementale des nouvelles politiques et des nouveaux programmes proposés (projet pilote) • Sensibilisation accrue des gestionnaires et des employés aux défis liés au développement durable grâce à des initiatives axées sur les communications internes
Écologisation des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un système de gestion de l'environnement approprié et élaboration de données de référence • Meilleure prise en compte des considérations environnementales dans les décisions concernant les opérations et dans le système de planification du Ministère • Réduction au titre de la consommation de matières premières, d'énergie, d'eau et d'autres ressources et à celui de la production de déchets, de substances toxiques et d'émissions • Assurance qu'Industrie Canada respecte ou dépasse l'esprit et la lettre des lois environnementales fédérales et, au besoin, qu'il est en harmonie avec les normes provinciales et internationales

Mesure des progrès globaux accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie

Industrie Canada mettra également au point un cadre d'évaluation lui permettant d'évaluer périodiquement l'efficacité globale de la mise en œuvre de la Stratégie. Le document-cadre permettra un suivi des progrès du Ministère par rapport aux objectifs stratégiques et aux priorités au chapitre du développement durable en fonction de questions particulières.

Le cadre d'évaluation fournira une perspective plus stratégique sur la réalisation des résultats escomptés. Il déterminera la façon de faire le lien entre des réalisations particulières à court terme et des préoccupations plus générales au sujet des progrès relatifs aux objectifs stratégiques et aux priorités. Il faudra à cette fin mettre au point des indicateurs de la performance ou des mesures associées aux intérêts à long terme, comme les améliorations au chapitre du climat du marché et de l'utilisation de technologies appropriées qui contribuent au développement durable. Comme on en est encore aux premiers stades de l'élaboration d'indicateurs valables, c'est tout un défi que de déterminer les progrès concrets. À court terme, les exemples de succès et de réalisations seront signalés comme une mesure de progrès.

La mesure de l'efficacité à l'échelle du Ministère englobera aussi des questions de gestion publique, telles que :

La pertinence ou la faculté d'adaptation

La raison d'être de la Stratégie a-t-elle changé depuis que cette dernière a été mise en œuvre? Dans quelle mesure le Ministère prévoit-il les changements et y réagit-il?

La justesse

La conception et les méthodes choisies pour atteindre les objectifs sont-elles judicieuses et suffisantes? Les clients et les intervenants sont-ils satisfaits des efforts du Ministère?

La capacité de l'organisation

Le Ministère dispose-t-il de la combinaison de compétences et de ressources appropriées pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie?

Considérations relatives à la reddition de comptes

Le Ministère rendra compte au Parlement chaque année en lui présentant le *Rapport de rendement* d'Industrie Canada. En outre, il évaluera périodiquement les tendances du rendement à long terme et il en rendra compte au Parlement tous les trois ans, selon les exigences.

5. Conclusion et prochaines étapes

La première Stratégie de développement durable d'Industrie Canada s'inspire des fondements du mandat et des activités du Ministère. Elle détermine, pour les trois prochains exercices, une ligne de conduite permettant de mieux tenir compte des objectifs économiques, environnementaux et sociaux dans les politiques, les programmes et les activités du Ministère.

Industrie Canada joue un rôle important en favorisant une transition harmonieuse vers une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable. Un aspect clé réside dans les travaux du Ministère visant à mieux comprendre les liens complexes entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux et les défis à relever pour offrir une qualité de vie supérieure à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens. Les efforts que déploiera Industrie Canada au cours des trois prochains exercices pour mieux intégrer le développement durable au climat du marché national, à l'innovation, au commerce et aux activités d'investissement contribueront également à cette transition. La détermination d'Industrie Canada à traduire en mesures concrètes et progressives son engagement général à l'égard du développement durable lui permettra de mieux comprendre la mise en œuvre du développement durable et de mesurer son rendement dans la réalisation de ses objectifs en matière de développement durable.

Le succès de la première Stratégie de développement durable d'Industrie Canada repose sur plusieurs facteurs, dont l'engagement des gestionnaires et des employés. À l'interne, des efforts constants en vue d'améliorer la compréhension et la sensibilisation grâce à la recherche, à la formation et à la discussion appuieront cet engagement. Des partenariats nouveaux et renforcés avec d'autres ministères et différents intervenants sont également essentiels. En outre, le Ministère et ses partenaires doivent être disposés à prendre des moyens novateurs pour tenir compte des considérations économiques, environnementales et sociales dans leurs activités. La Stratégie a été élaborée en consultation avec d'autres ministères fédéraux, des gens d'affaires, les groupes de défense des consommateurs, les organisations environnementalistes et d'autres intervenants possédant un savoir-faire en matière de développement durable et de l'intérêt pour la question. Ces partenariats continueront d'occuper une place centrale dans la mise en œuvre de la Stratégie.

En adoptant cette première Stratégie de développement durable, Industrie Canada s'est lancé dans une grande aventure. Le Ministère se réjouit à la perspective de travailler avec d'autres intervenants, au cours des trois prochains exercices, à faire mieux comprendre le développement durable et à prendre des mesures concrètes et progressives, orientées en fonction d'une économie fondée sur le savoir et axée sur le développement durable qui procurera une qualité de vie supérieure aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Annexe 1 Profil du Ministère⁶

La mission, le rôle, les secteurs d'activité et les activités actuelles d'Industrie Canada constituent une solide assise pour la promotion du développement durable. La première Stratégie de développement durable du Ministère s'appuie sur cette assise, en partenariat avec le secteur privé et d'autres ministères, pour fixer des objectifs à long terme en matière de développement durable, des priorités à moyen terme et des mesures concrètes pour parvenir à des résultats mesurables.

La mission d'Industrie Canada consiste à favoriser l'essor d'une économie concurrentielle, fondée sur le savoir, pour :

- *procurer aux Canadiens des emplois plus nombreux et plus rémunérateurs*
- *favoriser la croissance soutenue et durable des entreprises*
- *donner aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable et efficace.*

Dans le cadre de son Programme emploi et croissance, le gouvernement fédéral a recentré son rôle dans l'économie. Au lieu de subventionner l'activité et l'emploi, il s'efforce d'agir sur les facteurs structurels qui contribueront le plus directement à l'expansion économique du pays. Ces facteurs structurels – réglementation concurrentielle du commerce et de l'investissement par rapport à celle des autres pays, développement et diffusion des sciences et de la technologie, infrastructure d'information et de télécommunications de pointe, compétence de la population active et sain climat du marché – sont d'une importance cruciale. Les pays qui sauront s'adapter rapidement aux réalités de l'économie d'aujourd'hui amélioreront le niveau de vie de leurs citoyens.

Industrie Canada dispose d'une gamme d'instruments microéconomiques qui l'aident à promouvoir

la croissance au sein d'une économie en rapide évolution et de plus en plus fondée sur le savoir, où le gouvernement établit le cadre législatif et réglementaire et pilote les grands dossiers de l'heure. L'action d'Industrie Canada porte sur le développement industriel et technologique, la stimulation de la recherche scientifique, l'établissement de la politique des télécommunications, la promotion de l'investissement, le développement du commerce, la croissance de la petite entreprise et l'essor du tourisme.

En outre, le Ministère fournit des informations et des services qui favorisent le bon fonctionnement du marché. Une vingtaine de lois du Parlement établissent le cadre stratégique et réglementaire dans des domaines comme la propriété intellectuelle, la faillite et l'insolvabilité, les poids et mesures, la concurrence et les entraves au commerce, la constitution des entreprises en personne morale et la régie des sociétés, l'emballage et la qualité des produits de consommation non alimentaires (à l'exception des aspects relatifs à la sécurité) et la gestion du spectre.

Le Ministère collabore avec l'industrie afin de promouvoir des stratégies viables de développement industriel du pays. Les entreprises canadiennes ont réalisé des progrès considérables à plusieurs égards (baisse des rejets de matières polluantes, réduction des déchets et diminution de la consommation d'énergie) et elles ont amélioré la gestion des ressources naturelles. La poursuite de ces efforts est essentielle pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et respecter les normes du marché mondial.

Industrie Canada œuvre auprès des Canadiens dans toutes les sphères de l'économie et sert une clientèle variée, tant les entreprises de divers secteurs, comme les télécommunications, l'aérospatiale, la fabrication, le secteur tertiaire, que la petite entreprise, le milieu scientifique et le monde de l'enseignement, de même que les organismes de défense des consommateurs et les groupes

⁶ Le présent profil du Ministère est une adaptation d'un extrait de la Partie III du *Budget des dépenses principal* de 1997-1998.

professionnels. Tous ont en commun un souci de l'investissement, de l'innovation, du commerce et d'un marché équitable et efficace, car ils savent que ces éléments jouent un rôle important pour leurs perspectives économiques futures.

Le Ministère sert ses clients dans toutes les régions du Canada par l'intermédiaire de son administration centrale dans la région de la capitale nationale et de cinq grands bureaux régionaux situés à Halifax (Atlantique), à Montréal (Québec), à Toronto (Ontario), à Edmonton (Prairies et Territoires du Nord-Ouest) et à Vancouver (Pacifique). Il possède par ailleurs des points de service dans plus de 50 collectivités.

Objectifs stratégiques

Industrie Canada met l'accent sur quatre grands objectifs stratégiques pour créer un climat plus favorable à la croissance économique du Canada :

- créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne
- améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir
- travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux
- créer un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs.

L'instauration de conditions plus favorables à l'investissement étranger et intérieur contribue fortement à la croissance économique. L'investissement dans la recherche-développement (R-D) est indispensable pour créer les nouveaux produits et procédés qui accroîtront la productivité du Canada et rendront le pays plus concurrentiel à l'échelle internationale. L'investissement dans les usines, les biens d'équipement et les procédés est essentiel pour que le Canada soit compétitif à long terme. L'investissement étranger direct, en plus de créer des emplois immédiats et de stimuler la croissance, donne accès aux regroupements technologiques mondiaux et aux compétences en gestion. Le niveau des investissements des pays étrangers au Canada est également un signe de leur confiance dans son économie.

Une meilleure performance du Canada sur le plan de l'innovation et l'évolution vers une économie fondée sur le savoir stimulent la productivité. Sans l'innovation, la croissance du revenu réel ne répondra pas aux attentes de la société. Les activités qui pavent la voie de l'innovation comprennent la recherche fondamentale menée dans les laboratoires publics (entre autres, le Centre de recherches sur les communications), la formation d'un personnel scientifique et technique qualifié, la R-D portant sur de nouveaux produits, l'application de techniques de pointe en milieu de travail et l'aménagement d'une infrastructure canadienne d'information et de communication.

L'accroissement de la part du Canada sur les marchés mondiaux est le résultat direct de l'investissement et de l'innovation. Généralement, les entreprises qui réussissent sur la scène internationale doivent leur succès à la commercialisation à l'échelle mondiale de produits et de services de pointe, d'excellente qualité, vendus à des prix concurrentiels. L'accroissement du nombre d'entreprises exportatrices, en particulier les petites et moyennes entreprises, dans tous les secteurs et l'expansion des marchés d'exportation devraient permettre de créer des emplois durables et enrichissants. Par ailleurs, le fait qu'une entreprise réussisse à l'échelle internationale signifie généralement qu'elle est plus concurrentielle dans son pays.

La création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel est un préalable à l'investissement, à l'innovation et au commerce. Un tel marché procure la stabilité et l'efficacité requises pour les affaires tout en maintenant la confiance du consommateur dans les produits et services qu'il offre et dans les transactions qui y sont effectuées.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, il faut un effort concerté de nombreux partenaires et parties intéressées : les milieux d'affaires, les associations, les travailleurs et les consommateurs, ainsi que d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement.

Secteurs d'activité

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, Industrie Canada articule son action autour de trois grands secteurs d'activité :

- politique microéconomique
- développement sectoriel de l'industrie
- règlements et services axés sur le marché.

Ces trois secteurs d'activité sont appuyés par les Services de gestion et services généraux.

Politique microéconomique

Industrie Canada élabore les politiques, les stratégies et les cadres indispensables pour améliorer la productivité du Canada et aider les Canadiens à tirer parti de l'économie fondée sur le savoir. Les activités stratégiques mettent l'accent sur la recherche, l'analyse et l'élaboration de cadres stratégiques et législatifs propres à stimuler l'investissement et l'innovation, à faciliter la transition vers une économie fondée sur le savoir, à favoriser le développement d'une autoroute de l'information qui servira de modèle aux autres pays, à intensifier et à diversifier les échanges commerciaux et à entretenir un climat sain sur le marché.

Développement sectoriel de l'industrie

Industrie Canada aide à renforcer la compétitivité des entreprises canadiennes en travaillant avec elles à créer un climat propice à la croissance, à cerner et à surmonter les obstacles à la croissance et à tirer parti des nouvelles possibilités. Son action repose sur l'adoption de démarches stratégiques pour la promotion du commerce, l'investissement, la technologie et le développement durable. Dans ce contexte, le Ministère se charge de plusieurs activités axées sur la petite entreprise (Administration des prêts aux petites entreprises), la R-D en télécommunications (Centre de recherches sur les communications), le développement de l'autoroute de l'information, la mise en œuvre de nouveaux modes de diffusion des informations stratégiques par *Strategis*, le développement économique

du nord de l'Ontario (Initiative fédérale de développement économique du Nord de l'Ontario), le développement économique des Autochtones (Entreprise autochtone Canada) et le marketing et la promotion du tourisme (Commission canadienne du tourisme).

Règlements et services axés sur le marché

Industrie Canada assure l'existence d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs, et il s'efforce de faire adopter les normes du marché canadien à l'échelle internationale. La confiance dans le marché favorise l'investissement et l'innovation, qui sont les clés de l'amélioration des résultats commerciaux. En fournissant informations et services et en veillant à l'élaboration et à l'application des normes et des règlements régissant le marché, le secteur d'activité permet aux entreprises et aux consommateurs de contribuer à l'instauration d'un marché efficace et stable et d'en tirer pleinement parti. Les éléments de ce secteur d'activité sont les suivants : supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité, constitution des entreprises en personne morale et régie des sociétés, réglementation des mesures, protection et diffusion de la propriété intellectuelle, information des consommateurs et analyse du marché, réglementation de l'étiquetage des produits de consommation et de la publicité les concernant, application de la *Loi sur la concurrence* et gestion du spectre.

Services de gestion et services généraux

Les trois secteurs d'activité d'Industrie Canada sont appuyés par les Services de gestion et services généraux. Le Ministère fournit l'infrastructure et le soutien nécessaires pour assurer le meilleur service possible aux Canadiens; pour cela, il trouve de nouvelles façons de communiquer avec les clients à l'aide de la technologie de l'information, rationalise les pratiques de gestion, renouvelle et revitalise l'effectif, fait connaître les activités du Ministère et encourage l'excellence dans la prestation des services au public.

Annexe 2 Étude de la question

Le *Guide de l'écogouvernement* publié par le gouvernement fédéral préconise que les ministères procèdent d'abord à une étude de la question au moment d'élaborer leur stratégie de développement durable. Au début de 1996, Industrie Canada a entamé un processus en deux étapes afin d'évaluer ses activités du point de vue de leur incidence sur le développement durable. Ce processus comportait une étude de base initiale suivie d'une analyse des thèmes relatifs au développement durable qui ressortaient et qui se rapportaient aux activités du Ministère.

Étude de base

L'étude de base comportait un examen de l'ensemble des politiques, des programmes et des activités du Ministère dans le but de déterminer la nature, la portée et la justification des initiatives les plus étroitement liées au concept de développement durable. Elle visait particulièrement à répertorier les initiatives favorisant l'intégration des objectifs économiques et environnementaux. On peut se procurer cette étude sur demande.

Trois résultats clés s'en dégagent. Premièrement, Industrie Canada a répertorié en détail les liens entre ses activités et le concept de développement durable. Deuxièmement, il a regroupé les initiatives en fonction de grands thèmes, ce qui l'a aidé à déterminer les divers rôles qu'il pourrait jouer pour favoriser le développement durable dans le cadre de son mandat. Troisièmement, l'étude de la question a permis de déterminer, à l'intention de la haute direction, les défis sur le plan de la prise de position et de la gestion que présente l'intégration de la perspective du développement durable à toutes les activités du Ministère.

Inventaire des initiatives courantes

La mission d'Industrie Canada, qui consiste à favoriser l'essor d'une économie concurrentielle fondée sur le savoir, est manifestement axée sur la promotion du développement économique. Étant donné que la croissance économique et le développement durable sont étroitement liés, l'étude de base aurait pu inclure la majeure partie des activités ministérielles. Toutefois, le défi d'Industrie Canada

consiste à encourager l'amélioration et la protection de l'environnement tout en favorisant un climat propice aux affaires. Le développement durable suppose une canalisation des forces du marché pour produire un effet bénéfique sur l'environnement et l'économie. L'étude de base a donc porté principalement sur les aspects des activités ministérielles les plus susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs économiques et environnementaux.

Thèmes relatifs au développement durable

En général, l'étude de base indique que le Ministère participe à une large gamme d'activités compatibles avec la promotion du développement durable. On peut regrouper ces activités selon les grands thèmes suivants : écologisation; défense de l'environnement (au pays et à l'étranger); partenariats et mesures volontaires; expansion du commerce; innovation technologique; et climat du marché.

Ce regroupement des activités du Ministère a servi à la première structuration des rôles que pourrait jouer Industrie Canada dans la promotion du développement durable. L'analyse ultérieure et les consultations externes portant sur les fonctions prioritaires que devrait remplir Industrie Canada ont donné lieu à la structure de la Stratégie de développement durable.

L'analyse des données tirées de l'étude de la question a également révélé qu'Industrie Canada fait appel à cinq moyens clés pour remplir ses divers rôles dans la promotion du développement durable. Ces moyens ont aussi été intégrés à la Stratégie de développement durable.

- *Défense des politiques* – pour promouvoir la réalisation des objectifs environnementaux du gouvernement d'une manière qui favorise la compétitivité industrielle et l'innovation de même que la réalisation des objectifs relatifs aux consommateurs et d'autres objectifs ayant trait au marché.
- *Politiques-cadres et lois-cadres* – pour promouvoir le développement durable grâce au rôle actuel du Ministère dans l'établissement du cadre stratégique relatif au marché (programme microéconomique).

- *Programmes financés* – par l'entremise de programmes tels que Partenariat technologique Canada et la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement, pour appuyer la croissance économique et la création d'emplois grâce au soutien stratégique du développement, de l'application et de la démonstration de technologies de quasi-marché novatrices qui permettent de résoudre des problèmes environnementaux.
- *Partenariats* – en collaboration avec l'industrie et d'autres ministères fédéraux dans le cadre d'initiatives telles que la Stratégie canadienne pour le commerce international, pour accroître les débouchés pour les technologies de l'environnement canadiennes à avantage concurrentiel et pour favoriser l'amélioration de la performance environnementale et les activités propices au développement durable dans les entreprises du pays.
- *Produits et services d'information* – par exemple, par l'intermédiaire de *Strategis*, pour fournir des produits et des services d'information qui font ressortir la nécessité d'améliorer la performance environnementale des produits, des procédés et des technologies de l'industrie et donner des conseils et des orientations quant à la manière de le faire.

Défis sur le plan de la prise de décision et de la gestion

L'étude de base visait un but important : sensibiliser davantage les employés d'Industrie Canada au lien existant entre les activités courantes et le développement durable. Au moment de l'étude, peu de gens (que ce soit au sein du Ministère ou à l'extérieur) appréciaient à sa juste valeur la contribution possible d'Industrie Canada au développement durable, à partir de ses principaux secteurs d'activité.

Du point de vue des gestionnaires, l'étude de base a révélé deux défis majeurs pour le Ministère. D'abord, comme la plupart des institutions, Industrie Canada doit apprendre à tenir compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans ses activités. Il a lancé plusieurs initiatives pour s'assurer de tenir compte de la perspective du développement durable dans son processus décisionnel. L'état des travaux à cet égard à l'automne 1997 est décrit à la section 3.4.1 de la présente Stratégie (Prise de décisions plus éclairées).

La nécessité d'établir un système de gestion de la performance axé sur les résultats constitue le

deuxième défi de taille dans le domaine de la gestion. Il fallait entre autres mettre au point des indicateurs ou des mesures de la performance pour aider le Ministère à évaluer sa performance dans l'appui au développement durable, à cibler les secteurs avec lesquels Industrie Canada devrait travailler et à mesurer les progrès en fonction d'un point de référence. L'état actuel des travaux à cet égard à l'automne 1997 est résumé à la section 4 de la présente Stratégie (Mesure des progrès accomplis).

Compte tenu du large éventail d'activités ministérielles qui favorisent le développement durable, la haute direction a dû examiner les rôles thématiques sur lesquels il fallait mettre l'accent dans la Stratégie. Pour les aider à prendre des décisions, les cadres supérieurs ont demandé à des agents de leur présenter des documents de travail thématiques.

Documents de travail thématiques

Une fois l'étude de base terminée, le Ministère a lancé un processus afin d'amener un plus grand nombre de gestionnaires et d'employés à formuler le rôle d'Industrie Canada dans la promotion du développement durable. On a demandé à des gestionnaires de tout le Ministère de rédiger des documents de travail portant sur les principaux thèmes traités dans l'étude de base. Les auteurs ont été sélectionnés en raison de leur savoir-faire dans les principaux secteurs d'intervention : partenariats avec l'industrie; technologie (biotechnologie environnementale et technologies de l'information); commerce et investissement; et consommation. On a demandé à chaque auteur de déterminer les liens existant entre le thème qui lui avait été assigné et le développement durable, de proposer des buts et des objectifs stratégiques pour la Stratégie et de signaler des initiatives courantes ou proposées.

Ce processus a permis au Ministère de mieux comprendre les divers rôles qu'il pourrait jouer dans la promotion du développement durable. Les résultats du processus ont été intégrés au document de travail qui a servi aux premières consultations externes. L'engagement de gestionnaires et d'employés du Ministère dans son ensemble a été une étape initiale, qui a favorisé le processus de changement de culture au sein d'Industrie Canada et la reconnaissance générale de l'importance de la perspective du développement durable.

Annexe 3 Consultations publiques

Au printemps 1996, au moment où Industrie Canada a commencé à concevoir sa Stratégie de développement durable, des consultations ont été menées auprès d'un échantillon représentatif d'intervenants pour déterminer dans quelle mesure ils étaient intéressés à participer à son élaboration.

Cette étape a révélé que les intervenants voulaient un processus structuré et bien ciblé qui réduirait au minimum le fardeau des consultations. En particulier, ils voulaient amorcer les consultations à partir d'un document de travail exposant le rôle et les orientations stratégiques du Ministère ainsi que les mesures proposées en matière de développement durable.

À l'automne 1996, on a préparé un document de travail et les agents de tout le Ministère ont dressé une liste des gens à consulter. Une cinquantaine de personnes provenant surtout de l'industrie, des groupes de défense des consommateurs et des groupes environnementalistes ont ainsi été répertoriées. De ce nombre, une trentaine ont accepté de participer aux séances de consultation qui ont eu lieu en janvier et en février 1997. Les personnes qui ne pouvaient y participer ont été invitées à formuler leurs commentaires par écrit. Une seule personne l'a fait.

Principes sous-jacents aux consultations

Le processus de consultation reposait sur trois principes :

- Faire participer les intervenants dès le début de la conception
- S'appliquer à mener des consultations efficaces et efficaces plutôt que des consultations élaborées
- Adopter une approche interactive et récurrente mettant à contribution les intervenants à tous les stades de l'élaboration de la Stratégie.

Les résultats des consultations ont été présentés dans un document de synthèse qui a été distribué à tous les participants. Ce rapport, qui mettait en lumière les principaux messages reçus au cours des consultations, résumait en détail chaque séance.

En s'appuyant sur les commentaires formulés au cours des consultations auprès des intervenants, une première ébauche de la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada a été rédigée en date du 30 avril 1997. Cette ébauche a été examinée par la haute direction d'Industrie Canada, d'autres ministères et un petit groupe d'intervenants. En tenant compte des suggestions formulées, on a rédigé une nouvelle version de la Stratégie en vue des consultations finales auprès des intervenants et on l'a mise à la disposition du public sur *Strategis*, site Web du Ministère.

Pour les besoins des consultations, des agents de l'ensemble du Ministère ont contribué à l'établissement d'une liste d'environ 135 personnes provenant principalement de l'industrie, des groupes de défense des consommateurs et des groupes environnementalistes. De ce nombre, 32 personnes ont accepté de participer aux séances de consultation tenues à Toronto et à Ottawa au début de septembre 1997. En outre, certaines personnes ont formulé des commentaires par téléphone ou par écrit. Les résultats des séances, qui ont permis de peaufiner la Stratégie, sont résumés dans un document de synthèse qu'on a distribué à tous les participants.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir sur demande les documents relatifs aux consultations auprès des intervenants.